

Dossier

ESS & TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Selon l'association négaWatt, si toute l'humanité vivait comme les Français, il faudrait près de trois planètes Terre pour satisfaire ses besoins...

> Lire la suite



Face à l'accélération du dérèglement climatique mais également aux inégalités d'accès à l'énergie, la transformation du modèle énergétique français est devenue l'un des défis les plus urgents de notre siècle. Fortes de leur vocation d'utilité sociale et de leur capacité d'innovation, les entreprises de l'ESS s'engagent et participent d'une transition énergétique sociale et solidaire.

Un dossier pour répondre aux



SOMMAIRE

DÉCRYPTAGE

Transition énergétique : de quoi parle-t-on ? 4

CONTEXTE

L'énergie en France, un secteur stratégique 8

ENJEUX

Comment concilier enjeux écologiques et sociaux et autonomie énergétique ? 14

FOCUS ESS

Acteurs de l'ESS et collectifs citoyens engagés pour un modèle énergétique durable et solidaire 22

CONTEXTE LÉGISLATIF

Des politiques publiques en faveur de la transition énergétique 28

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les territoires engagés pour une transition énergétique 35

INTERVIEWS

ADEME : Favoriser une coopération étroite entre acteurs de la transformation écologique et de l'ESS 39

Banque des Territoires : Financer et accompagner les projets de transition et la mobilisation des citoyens sur les territoires 45

INITIATIVES

17 projets inspirants pour entreprendre une transition énergétique 51

ÉCOSYSTÈME

Panorama des acteurs clés de la transition énergétique 57

Ressources pour aller plus loin 66

Cibles de l'objectif de développement durable n°7 68



**Retrouvez ce dossier en ligne sur
www.avise.org/secteurs**

Ce dossier a été réalisé par l'Avise, en partenariat avec l'ADEME et avec le soutien du Fonds social européen, de la Banque des Territoires et du Secrétariat d'État à l'Économie sociale, solidaire et responsable.
Directrice de la publication : Cécile Leclair (Avise) // Rédaction : Léa Volle (Avise) // Comité de relecture : Caroline Marek (ADEME), Nadia Boeglin (ADEME), Flore Coppin (Avise) // Secrétariat de rédaction : Maëlle Girard (Avise) // Conception graphique : Yann Collin // Maquettage : Les Colégraphes // Image de couverture : Istock // Éditeur : Avise, 18 avenue Parmentier Bâtiment cour – 75011 Paris.

DÉCRYPTAGE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

➤ La transition énergétique, littéralement, est le passage d'un modèle de production et de consommation de l'énergie à un autre. Mais quel est ce nouveau modèle et quels sont ses valeurs et ses objectifs ? Comment émerge-t-il et comment se diffuse-t-il au sein de la société et des filières économiques ? Définition et éclairages.

Notre modèle énergétique en constante évolution

L'énergie est ce qui permet le mouvement, l'action ; elle est la source de toute activité humaine et occupe une place centrale au cœur de nos modèles sociétaux.

Au cours de l'histoire humaine, de nombreuses transitions énergétiques ont eu lieu : l'énergie mécanique – énergie du corps humain ou animal –, l'énergie de la biomasse – celle du bois en combustion –, l'énergie fossile – celle provenant de la combustion du charbon, du pétrole ou du gaz –, l'énergie nucléaire – issue du noyau de l'atome – sont autant de découvertes et d'innovations qui ont fondamentalement bousculé et transformé nos sociétés et leurs modes de production comme de consommation.

Aujourd'hui, les **enjeux écologiques et sociaux** – réchauffement climatique, finitude des ressources planétaires, lutte contre la précarité énergétique, etc. – engagé, à l'échelle mondiale, une réflexion autour de la **réorientation du modèle énergétique** de notre société et donnent lieu à des débats qui dépassent largement le simple cadre de la production de l'énergie.

La transition énergétique qui semble se profiler a ainsi la particularité d'être moins le fruit d'une évolution scientifique et technologique – bien que le fort développement de la connaissance des énergies renouvelables soit un moteur indéniable – que le croisement d'une nécessité d'adaptation face à l'urgence climatique et ses nombreuses conséquences sur l'environnement et les sociétés humaines et d'une **forte volonté citoyenne de prendre part à la transformation** du modèle de production et de consommation de l'énergie.

Transformer notre modèle dans un contexte d'urgence

Depuis la révolution industrielle, une transformation majeure de l'équilibre climatique et environnemental de notre planète est engendrée par les besoins énergétiques grandissant de l'activité humaine : importantes émissions de gaz à effet de serre (GES), épuisement des ressources fossiles, pollutions environnementales diverses, production de rejets et déchets, notamment nucléaires radioactifs, etc.

En 2018, l'**Agence internationale de l'énergie (AIE)** estimait que **47% des émissions de CO₂ provenaient du secteur de l'énergie**¹, découlant principalement de l'usage des combustibles fossiles dans les secteurs de l'industrie et des transports ainsi que pour alimenter les réseaux d'énergie pour le chauffage et l'électricité. Responsable du réchauffement climatique, ces émissions génèrent alors de nombreuses conséquences environnementales dont les effets sont déjà sensibles dans notre quotidien : fonte des glaces telluriques et montée du niveau des eaux, phénomènes météorologiques plus extrêmes (tempêtes, sécheresses, etc.), diminution des réserves d'eau douce, déclin de la biodiversité et déséquilibre des écosystèmes naturels, notamment.

Issus d'un processus extrêmement lent de transformation de la biomasse, les stocks de ressources fossiles sont anciens de millions d'années et limités. Aujourd'hui, la communauté scientifique estime qu'au rythme de la consommation actuelle – sans intégrer la demande à venir des pays émergents – les réserves prouvées pourraient encore être exploitées durant environ cinquante ans pour le pétrole et le gaz et une centaine d'années pour le charbon et l'uranium².

1. International energy agency, *CO2 emissions by sector, World 1990-2018*, Data and statistics [site web – consulté le 18 mars 2021] : www.iea.org/data-and-statistics?country=WORLD&fuel=CO2%20emissions&indicator=CO2BySector

2. Connaissance des énergies, *Réserves de pétrole dans le monde* [site web – consulté le 18 mars 2021] : www.connaissancedesenergies.org/fiche-pedagogique/reserves-de-petrole-dans-le-monde

Enfin la pollution et les risques sanitaires des énergies fossiles comme nucléaires sont maintenant reconnus – le nombre de décès prématurés liés à la pollution de l'air urbain est en constante augmentation, les accidents de Tchernobyl et de Fukushima ont montré des limites à la sécurité des installations de production nucléaire, les déversements accidentels de rejets nucléaires radioactifs ont causé des risques sanitaires majeurs et altèrent durablement les milieux naturels, tandis que la communauté scientifique ne cesse d'alerter sur les conséquences à long terme de l'enfouissement des déchets nucléaires.

La transition énergétique, un véritable choix de société

Face à l'urgence climatique, **la transformation du modèle énergétique actuel** est, pour l'ensemble des pays du monde, une nécessité absolue. Pour autant, engager une transition énergétique c'est aussi, pour chaque pays, **faire le choix d'un modèle qui irrigue l'ensemble de ses activités** et participe ainsi d'un véritable choix de société, dont, en France comme à l'international, la société civile se revendique aujourd'hui partie prenante.

En 1968, de forts mouvements militants transforment en lutte les réflexions écologistes du début du siècle et de l'après-guerre, notamment, en France, autour de la question du nucléaire et de la protection des terres arables (avec par exemple le combat contre l'extension du camp militaire du Larzac, dans l'Aveyron, ou contre la construction de la centrale de Fessenheim, en Alsace). Avec ce début de militantisme écologique, de nombreuses associations voient le jour en France – les branches françaises des **Amis de la Terre** et de **Greenpeace**, les **Centres permanents d'initiation à l'environnement (CPIE)**, engagés pour l'éducation à l'environnement, et des fédérations telles que la **Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN)** – et des initiatives politiques émergent, à l'image de l'alliance entre le **Mouvement d'écologie politique (MEP)** et des Amis de la Terre à l'occasion de l'élection présidentielle de 1981.

Plus récemment, l'écologie est devenue un sujet majeur au cœur des débats politiques et de la vie citoyenne, en témoignant par exemple les **marches pour le climat** apparues en 2018 et rassemblant chacune plusieurs dizaines de milliers de personnes en France ; les grèves hebdomadaires pour le climat des lycéens et des étudiants organisées à l'échelle internationale par **Youth for Climate** ; la campagne de justice climatique **l'Affaire du siècle** initiée par des associations environnementales

et visant à poursuivre en justice l'État français pour inaction en matière de lutte contre le changement climatique ; ou encore la proposition de 149 mesures par la **Convention citoyenne pour le climat**, assemblée de citoyens initiée par le gouvernement français, dans le cadre du **Conseil économique, social et environnemental (CESE)**, qui a ensuite pris la forme d'une association pour défendre ses propositions dans le cadre de l'élaboration de futures lois.

De ces mouvements citoyens et politiques se dégage la volonté d'œuvrer pour une transition énergétique conciliant protection de l'environnement, autonomie énergétique et justice sociale, à travers un modèle énergétique structuré autour de quatre axes d'action : privilégier des sources d'énergie et des moyens de production plus durables et moins polluants, améliorer l'efficacité énergétique des secteurs consommateurs d'énergie, réduire la consommation finale d'énergie tout en luttant contre la précarité énergétique et redéfinir la place des citoyens dans la gouvernance de l'énergie.

CONTEXTE

L'ÉNERGIE EN FRANCE, UN SECTEUR STRATÉGIQUE

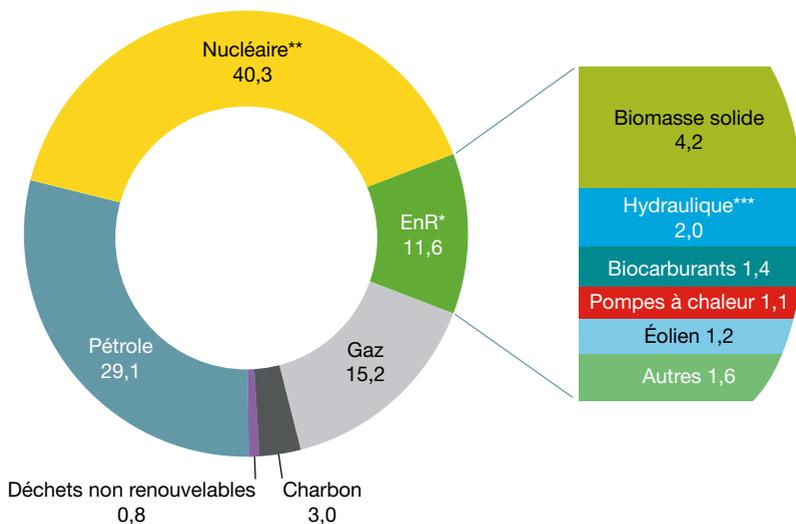
➤ Secteur stratégique tant par la dépendance de toute activité humaine à l'énergie que par son impact sur l'environnement, la santé et l'organisation sociale, l'énergie est en France un secteur économique important et à fort potentiel d'emplois.

Le modèle français, mix énergétiques et consommations par secteur

En 2019, en France, le modèle énergétique était construit autour d'une **production** composée d'un mix énergétique reposant principalement sur **l'énergie nucléaire (77,5%), et les énergies renouvelables (21,8%** : hydraulique, éolien, photovoltaïque, renouvelable thermique et déchets) – et d'une consommation au mix énergétique bien différent.

Si la part du nucléaire y est également majoritaire et en accroissement depuis 1990 (+46%), le pétrole et le charbon restent des énergies importantes, bien qu'en diminution (-17% et -63%), tandis que la part du gaz et des énergies renouvelables dans la consommation française continue d'augmenter (+28% et quasiment +100%).³

3. Ministère de la Transition écologique et solidaire, *Chiffres clés de l'énergie – édition 2020*, Datalab énergie, 2020 : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/datalab_70_chiffres_cles_energie_edition_2020_septembre2020_1.pdf



Répartition de la consommation d'énergie primaire en France (en %)

Total : 245 Mtep en 2019 (données brutes)

En % (données non corrigées des variations climatiques)

Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire
 – service des données et études statistiques (SDES),
Chiffres clés de l'énergie – édition 2020, Datalab énergie, 2020

* EnR : énergies renouvelables.

** Correspond pour l'essentiel à la production nucléaire, déduction faite du solde exportateur d'électricité.
 On inclut également la production hydraulique issue des pompages réalisés par l'intermédiaire de stations de transfert d'énergie, mais cette dernière demeure marginale, comparée à la production nucléaire.

*** Hydraulique hors pompages.

Champ : France entière (y compris DOM).

Une approche par secteur d'activité permet de mieux appréhender la consommation finale d'énergie en France. Celle-ci se répartit, en 2019, principalement entre quatre secteurs⁴ :

- **les transports représentent 32% de la consommation finale française.** Ce secteur, dont la consommation est en constant accroissement, est dominé par les produits pétroliers (91%) mais voit progressivement entrer dans son mix énergétique l'électricité et les biocarburants. La part de ces derniers reste néanmoins très faible (2% et 7%).
- **le résidentiel, dont la part s'élève à 29% de la consommation finale,** est un secteur relativement stable dont le mix énergétique est éclaté entre l'électricité, les énergies renouvelables, le gaz et le pétrole, dont la part baisse progressivement au profit de celle des énergies renouvelables.
- **l'industrie qui représente 19% de la consommation finale française,** voit sa consommation énergétique baisser légèrement depuis 2011 et se répartir à quasi parts égales entre l'électricité et le gaz.
- **le tertiaire, enfin, constitue 17% de la consommation finale** et passe d'un accroissement constant jusque dans les années 2000 à une quasi stabilisation depuis, avec une forte dominance de l'électricité, suivie par le gaz et les produits pétroliers, dans son mix énergétique.

Une transition encore trop lente selon les experts

À travers le monde, les scientifiques et les citoyens alertent les États quant aux conséquences majeures des activités humaines sur le climat, anticipées par les experts. Pour y faire face, des accords internationaux et des politiques nationales sont mis en œuvre en France, depuis près d'un demi-siècle, mais les trajectoires dessinées par les objectifs internationaux comme nationaux restent insuffisantes pour contrer les effets du changement climatique.

4. Ibid. Ministère de la Transition écologique et solidaire (2020)



L'ORGANISATION ACTUELLE DE NOS SOCIÉTÉS ET DE NOS MODES DE VIE NOUS CONDUIT À UTILISER ÉNORMÉMENT D'ÉNERGIE POUR LA SATISFACTION DE NOS BESOINS QUOTIDIENS (SE CHAUFFER, SE NOURRIR, SE DÉPLACER, SE DIVERTIR, ETC.). C'EST LE RÉSULTAT DE CHOIX D'INFRASTRUCTURES ET D'ÉVOLUTIONS SOCIO-CULTURELLES [...]. CETTE SURCONSOMMATION ENGENDRE DES POLLUTIONS ET DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE QUI BOULEVERSENT LE CLIMAT ET METTENT EN PÉRIL LES CONDITIONS MÊMES DE LA VIE DE L'HUMANITÉ.

négaWatt, La sobriété énergétique : pour une société plus juste et plus durable, 2018

Les réglementations nationales, telles que les Lois Grenelle ou la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et les stratégies et engagements énergétiques pris par la France communément avec l'Union européenne, tels que la stratégie européenne de neutralité carbone à 2050 ou la participation aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, constituent de premières réponses apportées par l'État pour œuvrer à la transition énergétique.

Néanmoins, **les experts s'accordent pour dire que ces politiques sont encore insuffisantes** : non seulement le rythme de transformation du modèle économique et énergétique est encore bien trop lent pour atteindre les objectifs établis, mais encore les seuils fixés par les États, notamment au titre des engagements internationaux tels que ceux de la COP21, ne sont pas suffisants pour endiguer le réchauffement climatique.

+1°C

C'EST LE **RÉCHAUFFEMENT MOYEN** DÉJÀ ATTEINT DANS LE MONDE



+3°C

C'EST LA **TRAJECTOIRE DE RÉCHAUFFEMENT PROJETÉE** D'ICI 2100, À PARTIR DES ENGAGEMENTS PRIS À LA COP21

Réseau Action Climat, *Il est encore temps ! 3 leçons à retenir pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, 2018*



IL EST INDISPENSABLE DE PASSER DES POLITIQUES DES PETITS PAS À DES CHANGEMENTS PROFONDS, NÉCESSAIRES À UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE POUR TOUTES ET TOUS, AU NORD COMME AU SUD. LES GOUVERNEMENTS DOIVENT ENTENDRE L'APPEL DE LA SCIENCE ET DES CITOYENS. ILS DOIVENT APPLIQUER DES "PLANS D' ACTIONS 1,5°C" POUR RENDRE LEURS POLITIQUES COMPATIBLES AVEC LE SEUL OBJECTIF ACCEPTABLE DE L'ACCORD DE PARIS.

Réseau Action Climat, Il est encore temps ! 3 leçons à retenir pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, 2018

Pourtant, selon l'**ADEME – Agence de la transition écologique**, cette transformation du modèle énergétique peut constituer **une véritable opportunité économique et sociale** avec la possibilité de créer de nouvelles activités économiques porteuses d'emplois et de mobiliser la société civile au sein d'une gouvernance de l'énergie plus participative tout en soutenant le développement des territoires par la mise en œuvre d'un modèle de production réparti géographiquement.

L'énergie, un secteur économique à fort potentiel d'emplois

Aujourd'hui, selon l'INSEE, le **secteur de l'énergie** représente quasiment **180 000 équivalents temps plein** – soit près de 1% de l'emploi en France⁵ –, au sein d'environ 26 000 entreprises.

Il est principalement **dominé par de très grandes entreprises** – 97% des emplois et 96% du chiffre d'affaires du secteur sont concentrés au sein de 42 grandes entreprises et entreprises de taille intermédiaire selon l'INSEE⁶ – qui se répartissent principalement entre des activités de production d'électricité et d'énergies

5. INSEE, *Caractéristiques du secteur de l'énergie selon la taille des entreprises. Données annuelles 2018* [site web – consulté le 18 mars 2021] : www.insee.fr/fr/statistiques/2015922#tableau-figure1

6. Ibid. (INSEE 2018)

renouvelables, de gestion des réseaux de gaz et d'électricité, de distribution des carburants et de raffinage du pétrole⁷.

Malgré un retard sur la trajectoire fixée par le gouvernement pour le **développement des énergies renouvelables**, ces secteurs progressent depuis 2018 en termes de chiffres d'affaires comme d'emplois, avec toutefois des disparités entre les filières. Cette part de marché encore faible représentait néanmoins **plus de 90 000 équivalents temps plein** (+14% par rapport à 2016) et un chiffre d'affaires de plus de 27 milliards d'euros (+14,9% par rapport à 2016), en 2018, selon l'ADEME⁸.



LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
POURRAIT GÉNÉRER ENVIRON 330 000 CRÉATIONS D'EMPLOIS DIRECTES OU
INDIRECTES D'ICI 2030⁹, NOTAMMENT DES EMPLOIS NON DÉLOCALISABLES.



7. Ibid. Ministère de la Transition écologique et solidaire (2020)

8. ADEME, IN NUMERI. 2020. *Marchés et emplois concourant à la transition énergétique dans le secteur des énergies renouvelables et de récupération, Situation 2016-2018, Perspective 2019, Objectifs 2023*, Juillet 2020 : www.ademe.fr/marches-emplois-concourant-a-transition-energetique

9. ADEME, *L'évaluation macroéconomique des visions énergétiques 2030-2050 de l'ADEME*, 2013 : www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/evaluation-macro-economique-vision-energetiques-2030-2050-med00090136.pdf

ENJEUX

COMMENT CONCILIER ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET SOCIAUX ET AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE ?

➤ L'urgence climatique rend incontournable l'évolution du modèle énergétique actuel qui nécessite d'être recentré autour du triptyque énergies renouvelables – efficacité énergétique – sobriété. Une transformation qui est également nourrie par les préoccupations des citoyens en matière de gouvernance de l'énergie et de justice sociale.

Privilégier des sources d'énergie et des moyens de production plus durables



L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
ESTIME QU'EN 2050, LE NOMBRE GLOBAL DE DÉCÈS PRÉMATURÉS
ASSOCIÉS À L'EXPOSITION AUX PARTICULES [ISSUE DE LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE] DEVRAIT PLUS QUE DOUBLER
POUR ATTEINDRE 3,6 MILLIONS DE DÉCÈS PAR AN.¹⁰



10. OCDE, *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050. Les conséquences de l'inaction*, 2012 : www.oecd-ilibrary.org/docserver/env_outlook-2012-sum-fr.pdf?expires=1599140427&id=id&accname=guest&checksum=9A97F02DF4CE340C6286F1D8B3D776D4

Les politiques publiques mises en place ces dernières années en France engagent l'action publique sur la voie d'une économie plus verte, moins polluante et plus durable, notamment par l'apport d'un **soutien marqué au développement et à la structuration du secteur des énergies renouvelables** : hydroélectrique, éolien, biomasse, solaire, géothermie, énergies marines.

Ces énergies dont la source n'est pas limitée, au contraire des énergies fossiles, sont en outre peu émettrices de GES et permettent de diversifier le mix énergétique en matière de production. Comme pour d'autres énergies néanmoins leur développement nécessite d'une part un important travail de la part des acteurs de l'énergie et des acteurs publics quant à **l'acceptabilité des nouveaux équipements** et, d'autre part, **l'identification d'espaces** suffisants pour permettre leur installation sans concurrencer d'autres activités humaines essentielles.

Depuis peu, les exploitants agricoles sont d'ailleurs de véritables partenaires de la transition énergétique grâce à la mobilisation de leurs terres ou de leurs matières premières pour la production d'énergies propres : implantation d'éoliennes dans les champs, installation de panneaux photovoltaïques sur les zones de pâturage, utilisation de matières organiques végétales ou animales (biomasse), etc. **Le secteur agricole assurerait déjà 20% de la production d'énergies renouvelables**, selon le rapport *L'agriculture face aux défis de la production énergétique* déposé en juillet 2020 par le député Jean-Luc Fugit et le sénateur Roland Courteau.

En 2015, l'ADEME envisageait un **scénario 100% énergies renouvelables**, techniquement et économiquement viable, basé sur une réduction des consommations énergétiques et l'utilisation complémentaire des diverses sources renouvelables.¹¹ Ce mix assurerait l'alimentation du pays en énergie de façon continue, même en cas de conditions météorologiques fortement défavorables (vagues de froid ou de sécheresse, périodes d'absence de vent). En effet, si la variabilité et l'intermittence de ces énergies a longtemps été un facteur de risque pour la sécurité du réseau électrique, la gestion de ces caractéristiques peut aujourd'hui être garantie par un certain nombre de mesures techniques.¹²

11. ADEME, *Un mix électrique 100% renouvelable ? Analyses et optimisations*, 2015 : www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/mix-electrique-rapport-2015.pdf

12. RTE et AIE, *Conditions et prérequis en matière de faisabilité technique pour un système électrique avec une forte proportion d'énergies renouvelables à l'horizon 2050 - Synthèse*, 2021 : assets.rte-france.com/prod/public/2021-01/RTE-AIE_synthese%20ENR%20horizon%202050_FR.pdf

Renforcer l'efficacité énergétique et lutter contre les déperditions d'énergie



EN FRANCE, LE SECTEUR DU BÂTIMENT ÉMET PLUS DE 123 MILLIONS DE TONNES DE CO₂ PAR AN ET DEVRA RÉDUIRE SES ÉMISSIONS PAR QUATRE D'ICI À 2050 POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS PAR L'ÉTAT.¹³



Aujourd'hui, en France comme en Europe, certains secteurs affichent une consommation d'énergie particulièrement importante. Le **secteur du bâtiment** avec une consommation finale d'énergie de **44% de la consommation française** totale, selon le ministère de la Transition écologique, est le plus énergivore. Cette consommation considérable, qui s'apprécie en millions de tonnes d'équivalent pétrole, s'opère **tout au long du cycle de vie du bâtiment** (construction, entretien, habitation et destruction) et se compose à la fois de consommations directes et de déperditions d'énergie.

L'amélioration de la **performance énergétique**, particulièrement dans le secteur du bâtiment, devient ainsi un enjeu majeur pour les pouvoirs publics qui investissent amplement dans des dispositifs d'incitation à la rénovation énergétique et de soutien aux innovations technologiques. En parallèle, le **mouvement low-tech** (ou basse technologie) défend la possibilité de limiter l'usage des technologies énergivores tout en répondant aux mêmes besoins humains et prend ainsi à revers la réflexion menée de longue date sur l'efficacité énergétique via l'innovation technologique. Notamment porté en France par le **Low-Tech Lab**, le mouvement complète son approche par la recherche d'une accessibilité pour tous aux solutions peu énergivores, à travers des expérimentations, des explorations et des outils collaboratifs (tutoriels de fabrication, groupes d'échange, annuaire des acteurs low-tech, etc.).

13. Ministère de la Transition écologique, Énergie dans les bâtiments [site web – consulté le 18 mars 2021] : www.ecologie.gouv.fr/energie-dans-batiments



[LES] LOW-TECHNOLOGIES PERMETTENT À CHACUN DE SUBVENIR PLUS SAINEMENT ET PLUS SOBREMENT À SES BESOINS, AMÉLIORENT L'AUTONOMIE ET LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS, ET CONTRIBUENT À PRÉSERVER OU RÉGÉNÉRER LES ÉCOSYSTÈMES. NOUS SOMMES CONVAINCUS QU'EN ÉTANT PLUS LARGEMENT CONNUES, ADAPTÉES, RÉPLIQUÉES, ELLES CONSTITUERAIENT UNE RÉPONSE SIMPLE, EFFICACE ET DURABLE AUX ENJEUX DU XXI^E SIÈCLE.

Low-Tech Lab, Manifeste, 2019

Enfin, le secteur de l'énergie, appuyé sur un **modèle de production relativement concentré** autour des grandes centrales de production est lui aussi générateur, à chaque étape de son cycle (extraction, transport ou transmission, transformation et stockage) d'importantes déperditions d'énergie. Le modèle énergétique français reposant sur quelques acteurs majoritaires et sur une production aujourd'hui peu coordonnée avec les besoins réels en énergie est largement interrogé dans le cadre de la transition énergétique.

Promouvoir la sobriété énergétique

Depuis 2005, en Europe, grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique mais aussi du fait de la crise économique de 2008, la consommation finale d'énergie a fortement diminué (-8,1% entre 2005 et 2018, selon l'Agence Européenne de l'Énergie¹⁴). Pourtant, **quels que soient les progrès envisageables en termes d'efficacité énergétique**, la réduction de la consommation finale d'énergie par le biais d'**une plus grande sobriété énergétique est un cheminement incontournable** qui induit une importante modification des modes de vie, de consommation et de production.

14. European Environment Agency, *Trends and projections in Europe 2020*, 2020 : www.eea.europa.eu/publications/trends-and-projections-in-europe-2020



LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE EST UNE DÉMARCHE QUI VISE À RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PAR DES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT, DE MODE DE VIE ET D'ORGANISATION COLLECTIVE (MOINDRE USAGE DE LA VOITURE, ALIMENTATION PLUS LOCALE ET DE MEILLEURE QUALITÉ, ETC.). UNE SOCIÉTÉ ENGAGÉE DANS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE MODIFIE SES NORMES SOCIALES, SES BESOINS INDIVIDUELS ET SES IMAGINAIRES COLLECTIFS AU PROFIT D'UNE RÉDUCTION VOLONTAIRE ET ORGANISÉE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE.

Association Virage Energie

La sobriété énergétique se distingue de l'efficacité énergétique en ce qu'elle n'est pas une réduction de la quantité d'énergie nécessaire pour satisfaire un besoin mais une **démarche de priorisation et de réduction des besoins eux-mêmes**. Elle est complémentaire de la recherche d'efficacité énergétique car une démarche de sobriété énergétique peut éviter l'effet rebond souvent constaté lors de gains importants d'efficacité. L'effet rebond correspond au réinvestissement voire au surinvestissement du coût énergétique évité par le gain d'efficacité dans de nouveaux besoins.

La transformation des modes de consommation et de production, notamment par le biais de la **lutte contre le gaspillage**, par la **valorisation du réemploi** ou par le développement de **l'économie de la fonctionnalité** qui privilégie l'usage à la possession, est essentielle à la mise en œuvre d'un système plus économe en matières premières et en énergie. Cette réduction de la consommation de ressources, et donc d'énergie, permettrait, selon la Commission européenne, des gains de productivité et des économies et générerait ainsi 23 milliards d'euros d'activité économique en Europe. Ainsi, une réduction de 17% de la consommation de ressources occasionnerait la création de 1,4 à 2,8 millions d'emplois en Europe.¹⁵

→ **POUR EN SAVOIR PLUS**

Consultez le rapport [Sobriété énergétique](#), publié par le Labo de l'ESS en 2018.

15. ADEME, *Économie circulaire : notions*, 2013 : www.avise.org/ressources/economie-circulaire-notions

Lutter contre la précarité énergétique



EN 2018, 3,4 MILLIONS DE MÉNAGES FRANÇAIS ÉTAIENT EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE¹⁶, SOIT ENVIRON 7 MILLIONS D'INDIVIDUS,

C'EST-À-DIRE 10% DE LA POPULATION FRANÇAISE.

EN 2017, 15% DE LA POPULATION MONDIALE ÉTAIENT TOTALEMENT PRIVÉS D'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ.¹⁷



Si le critère social fait partie de la définition du développement durable depuis l'émergence de ce terme, la notion de précarité énergétique n'a été définie par la loi française qu'à partir de juillet 2010, ouvrant la voie à la création de l'**Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE)**.

Depuis, la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement définit la précarité énergétique ainsi : « *Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.* »

C'est en 2015 que la lutte contre la précarité énergétique a réellement trouvé un écho dans les programmes gouvernementaux et textes de loi, grâce à l'action conjointe d'ONG environnementales, telles que le **CLER**, et d'associations de lutte contre la pauvreté, comme la **Fondation Abbé Pierre**, lors des débats parlementaires de la future Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

Dès lors, un **objectif clair de réduction de 15% de la précarité énergétique d'ici 2020** s'est ajouté à la feuille de route du gouvernement français venant également répondre à l'engagement pris dans le cadre des objectifs de développement durable

16. ONPE, *Les chiffres-clés de la précarité énergétique*, 2020 : onpe.org/sites/default/files/onpe_tableau_de_bord_2020_v2.pdf

17. Banque Mondiale, *State of electricity access report 2017 (Vol. 2) : full report (anglais)*, 2017 : documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/364571494517675149/full-report

de l'ONU de « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ».

Favoriser une gouvernance partagée de l'énergie



ALORS [QUE L'ÉNERGIE] IRRIGUE L'ENSEMBLE DE NOTRE MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET CONCERNE TOUS LES CITOYENS, SA DIMENSION STRATÉGIQUE D'UNE PART, SON CARACTÈRE HAUTEMENT CAPITALISTIQUE D'AUTRE PART, EN ONT FAIT UNE CHASSE GARDÉE DES ÉTATS, DES MULTINATIONALES DE L'ÉNERGIE ET DE LA FINANCE INTERNATIONALE. LES CITOYENS SONT GLOBALEMENT EXCLUS DES CHOIX LA CONCERNANT.

Le Labo de l'ESS, *Projets participatifs et citoyens d'énergie renouvelable : de quoi parle-t-on ?* [en ligne], 2016

Longtemps considéré comme un secteur essentiellement technique et scientifique, l'énergie est en France principalement dominée par de très grandes entreprises. Avec un **contexte réglementaire peu favorable à l'émergence d'initiatives citoyennes**, ce secteur n'a pas fait, comme en Allemagne par exemple, l'objet d'une appropriation par les citoyens et d'un investissement de la société civile dans sa gouvernance. À titre comparatif, l'éolien et le photovoltaïque « citoyens » représentaient environ 4% de la puissance totale installée en France en 2015, tandis que les citoyens allemands étaient, en 2017, en possession d'environ 43% des capacités renouvelables électriques¹⁸.

Ce n'est, en effet, que très récemment et sous l'impulsion des grands acteurs de l'énergie citoyenne que les gouvernements se sont saisis, sur le volet énergétique, des deux leviers de mobilisation que sont la consultation publique et la participation citoyenne.

18. Rüdinger, A. (2019). *Les projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables en France : état des lieux et recommandations*. Iddri, Étude N°03/19. : www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Iddri/Etude/201906-ST0319-ENR%20citoyens.pdf

À travers des **consultations** tant territoriales que nationales, telles que celles engagées début 2020 autour de la **Programmation pluriannuelle de l'énergie** ou la **Convention citoyenne pour le climat**, la puissance publique entame un mouvement d'ouverture de la gouvernance de l'énergie, en permettant aux citoyens de peser sur les orientations stratégiques des politiques publiques. Ce levier puissant répond au très fort enjeu d'impliquer l'ensemble des acteurs dans l'accélération de la transition énergétique, en favorisant la sensibilisation et la **réappropriation par les citoyens du sujet de l'énergie et de sa maîtrise**, mais aussi à l'attente de la société civile de considérer l'énergie comme un sujet d'intérêt général dont la gouvernance peut et doit être rendue collective.

Afin d'ouvrir plus largement la **gouvernance de l'énergie** aux citoyens, les grands acteurs de l'énergie citoyenne promeuvent l'implication des citoyens au sein de projets de centrales de production d'énergie comme moyen de réappropriation des questions énergétiques par les habitants, de mobilisation et de transformation des comportements, d'amélioration de l'acceptabilité sociale des installations d'énergies renouvelables mais aussi comme assurance d'un ancrage local de l'activité et des emplois et d'un réinvestissement des bénéfices sur le territoire.

Face à ces enjeux majeurs pour la société mais aussi face aux opportunités que ces défis peuvent représenter, tous les acteurs, quel que soit leur modèle ou leur taille et quel que soit leur secteur d'activité, sont concernés. Par ses actions, par ses décisions ou ses investissements, chaque acteur, privé ou public, peut s'investir pour répondre aux défis que sont le développement des énergies propres, l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'inscription du principe de sobriété énergétique dans les pratiques, la lutte contre la précarité énergétique et le développement d'une gouvernance partagée de l'énergie.

→ **POUR ALLER PLUS LOIN**

Consultez le site de l'ADEME, pour engager dès à présent votre démarche de transition énergétique : www.agirpourlatransition.ademe.fr

FOCUS ESS

ACTEURS DE L'ESS ET COLLECTIFS CITOYENS ENGAGÉS POUR UN MODÈLE ÉNERGÉTIQUE DURABLE ET SOLIDAIRE

- Promotion de la sobriété énergétique et sensibilisation aux enjeux écologiques, démocratisation de la gouvernance de l'énergie et développement des énergies renouvelables mais aussi lutte contre la précarité énergétique et renforcement de l'efficacité énergétique, les acteurs de l'ESS s'engagent sur tous les territoires pour mettre en œuvre une transition énergétique solidaire.

Libéralisation du marché de l'énergie et mobilisation des citoyens

Le développement des énergies renouvelables sur le plan technique, la reconnaissance de leur intérêt tant scientifique qu'économique et la libéralisation du marché de l'énergie au niveau européen, intervenue en 2004 et 2007, ont ouvert la possibilité pour de nouveaux acteurs de se positionner sur le marché de l'énergie, permettant **l'émergence de nombreuses initiatives citoyennes**.

En 2004, une vingtaine d'acteurs issus des énergies renouvelables, d'associations citoyennes et de l'ESS créent ainsi la coopérative **Énercoop**, premier fournisseur d'énergies 100% renouvelables en France, avec trois objectifs : promouvoir et

commercialiser les énergies renouvelables, défendre la maîtrise de la consommation d'énergie et décentraliser la production des énergies.

Cette initiative s'inscrit au sein d'un **mouvement citoyen plus large**, qui émerge depuis une vingtaine d'années en France et en Europe, d'investissement des habitants dans des projets d'énergies renouvelables participatifs ou « citoyens », leur assurant non seulement un accès à coût réduit à l'énergie mais aussi un **pouvoir de décision sur la manière dont l'énergie est produite**. Ces citoyens peuvent intervenir directement, en tant que financeurs ou en tant que porteurs du projet, ou indirectement, à travers une association, une coopérative ou un dispositif de financement participatif.



ON APPELLE “CITOYEN” UN PROJET DE PRODUCTION
D'ÉNERGIE RENOUVELABLE QUI OUVRE MAJORITAIREMENT SON CAPITAL
AU FINANCEMENT COLLECTIF ET SON PILOTAGE AUX ACTEURS LOCAUX,
DANS L'INTÉRÊT DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS.

Énergie Partagée, *L'énergie citoyenne* [en ligne]

Énergie Partagée, association et réseau de projets citoyens de production d'énergies renouvelables soutenu par l'ADEME, définit ainsi les quatre conditions suivantes dans sa charte de projets citoyens.

- **Ancrage local** : la maîtrise du projet est aux mains des collectivités et des habitants du territoire, pour des circuits courts entre producteurs et consommateurs et une cohérence entre les besoins locaux et les moyens de production.
- **Finalité non spéculative** : les investissements sont réalisés pour être directement exploités, la rémunération du capital est limitée, les bénéfices sont affectés au développement de nouveaux projets ou à la sensibilisation des citoyens et le modèle économique vise un prix juste et transparent.
- **Gouvernance ouverte** : le fonctionnement de la société d'exploitation du projet est démocratique, de type coopératif, transparent et clair, avec des garanties sur le maintien dans la durée de la finalité du projet.

- **Exigence écologique** : le projet de production s'inscrit durablement dans une démarche de respect de l'environnement et de réduction des consommations d'énergie.

Afin d'appuyer cette gouvernance citoyenne et de faciliter le dialogue territorial, des associations comme **France Nature Environnement (FNE)** lancent également des programmes ou des outils d'accompagnement des porteurs de projet et citoyens. L'**Éoloscope Terrestre**, par exemple, développé par FNE est un outil, composé d'un livret et d'une grille d'analyse multicritères, destiné à appuyer les associations, porteurs de projet éolien et collectivités territoriales qui souhaitent mieux comprendre les enjeux de l'éolien sur leur territoire.

→ **POUR EN SAVOIR PLUS**

Découvrez les portraits de la SCIC [Enercoop](#) et de [Énergie Partagée](#), sur [avise.org](#)

Performance énergétique et répartition territoriale de la production

Dans les secteurs particulièrement énergivores du fait d'importantes consommations directes mais aussi de déperditions conséquentes, tels que ceux du bâtiment ou du transport de l'énergie, les acteurs de l'ESS se positionnent et conçoivent des solutions innovantes, collectives et ancrées sur le territoire.

Les acteurs de l'ESS sont particulièrement présents sur la question de **l'amélioration de la performance énergétique**, notamment en matière de rénovation du bâti, et apportent des solutions pour chaque étape du cycle de vie du bâtiment. Depuis 2013, le pôle territorial de coopération économique (PTCE) **InnoVales** rassemble entreprises, institutions, associations et citoyens et œuvre pour la transition énergétique à travers son incubateur qui accompagne des projets à fort impact social et environnemental et ses dispositifs de rénovation énergétique menés en partenariat avec les collectivités locales. Depuis 1986, l'entreprise **APIJ bat**, transformée en SCIC depuis 2017, construit et rénove des bâtiments dans le respect de l'écologie, en s'appuyant sur les **circuits du réemploi** et en développant une **activité d'insertion par l'activité économique**.

En parallèle, les acteurs de la production d'énergies renouvelables, notamment les collectifs citoyens à l'origine d'initiatives participatives de production d'énergie, questionnent l'efficacité du **modèle actuel centralisé de production** et de transport de l'énergie, qui entraîne d'importantes **déperditions d'énergie à chacune de ses étapes** : extraction, transport ou transmission, transformation et stockage.

Pour contrecarrer cette importante problématique, ils proposent des **solutions de production mieux réparties sur le territoire** et appuyées sur des sources diversifiées (solaire, éolien, biomasse, etc.), réduisant de façon conséquente le besoin de transformer et transporter l'énergie.

L'évolution du modèle de production français vers ce type de solutions de production moins centralisées semble en outre trouver un moyen d'optimisation intéressant à travers l'expérimentation de **réseaux énergétiques intelligents** (« smart grid »), solutions qui permettent de coordonner les diverses sources de production et le besoin à un instant T.

→ **POUR ALLER PLUS LOIN**

Sur les smart grids, consultez l'article *Vers un système électrique plus flexible*, du ministère de la Transition écologique : www.ecologie.gouv.fr

Transformer les modes de production et de consommation dans une démarche de sobriété énergétique

L'association négaWatt positionne la réduction des besoins énergétiques comme priorité de la transition énergétique, avant-même l'amélioration de l'efficacité énergétique ou le développement des énergies renouvelables, et comme condition incontournable pour réussir à décélérer le réchauffement climatique. Mais pour répondre à cet enjeu, c'est l'ensemble du modèle de consommation, et donc de production, qui est à repenser.

Les structures de **l'économie circulaire** se sont amplement emparées du sujet, questionnant le modèle économique conventionnel (produire – consommer – jeter) pour proposer, selon l'ADEME, « *un système économique d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources* ». Allonger la durée d'usage des objets par le recours au réemploi, à la réparation ou à la réutilisation,

privilégier l'usage à la possession (économie de la fonctionnalité), recycler ou encore rechercher des synergies entre entreprises afin de valoriser les déchets des unes en ressources pour les autres, sont autant de manière de réduire considérablement la consommation finale d'énergie. L'entreprise **Co-Recyclage**, labellisée Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS), par exemple, a ainsi permis le réemploi de plus de 6 000 tonnes de mobiliers et matériaux, depuis 2013, en accompagnant entreprises, administrations et particuliers.

En parallèle, **l'éducation et l'information sont deux vecteurs de mutation** non négligeables que les associations et les pouvoirs publics investissent, à travers des actions de sensibilisation à la réduction de la consommation d'énergie et au respect de l'environnement, telles que celles menées par **E-graine** lors de ses expositions itinérantes et ateliers pédagogiques, l'organisation de grands événements de sensibilisation tels que le **festival Zero Waste France**, ou la campagne **FAIRE** sur la rénovation.

Engagées pour la mobilité de tous, les entreprises de l'ESS déploient également de nombreuses **solutions de mobilité durable** pour réduire l'impact énergétique et écologique très important du secteur des transports, notamment en promouvant des solutions de mobilité douce ou alternative : la coopérative **Citiz** étend son réseau d'auto-partage sur tout le territoire, le projet **Railcoop** prévoit de lancer sa coopérative ferroviaire dès 2022 pour développer une offre de transports en commun sur les lignes désaffectées par les sociétés privées lucratives, la **Maison du vélo**, à Toulouse, s'engage pour la diffusion du vélo comme solution de mobilité quotidienne avec de la location de véhicules, de l'information et des ateliers d'apprentissage et d'auto-réparation accessibles pour tous.

→ POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez les dossiers [Économie circulaire](#) et [Mobilité durable](#), publiés par l'Avisé en 2017.

Rénover le parc immobilier et prévenir la précarité énergétique

En parallèle de leur **action de plaidoyer** auprès des acteurs publics pour accélérer la prise en compte de la précarité énergétique et de ses conséquences sur la santé, l'endettement ou encore la réussite scolaire, au sein de la réglementation et dans l'élaboration des politiques de lutte contre la pauvreté et de transition écologique, les acteurs de l'économie sociale et solidaire développent de nombreuses solutions pour prévenir ou lutter directement contre la précarité énergétique.

Sur le volet de la rénovation, par exemple, l'entreprise **Dorémi**, créée par l'Institut négaWatt et Enertech et labellisée ESUS, rend accessible à tous la rénovation complète et performante des maisons individuelles. Aujourd'hui, grâce à ses partenariats avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux, la structure permet à 7%¹⁹ de la population française, dont 45% de ménages modestes ou très modestes (au sens de l'Agence National de l'Habitat - ANAH), d'accéder à des solutions de rénovation performantes.

D'autres structures, comme la **Croix-Rouge française**, le **Secours populaire** ou la **Fondation Abbé Pierre**, développent des programmes d'appui au logement et à la rénovation mais aussi des programmes de prévention ou de résolution des difficultés financières qui surviennent fréquemment face aux situations de précarité énergétique : surendettement, coupure d'énergie, médiation de dettes, etc.

→ **POUR EN SAVOIR PLUS**

Consultez le dossier *Habitat durable*, publié par l'Avise en 2016.

19. Dorémi, *Qui sommes-nous ?*, [en ligne] : www.renovation-doremi.com/qui-sommes-nous

CONTEXTE LÉGISLATIF

DES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

➤ Au niveau international comme au niveau européen, les accords liés à la transition énergétique – stratégie « Europe 2020 », Agenda 2030, Accord de Paris, etc. – se composent principalement d'objectifs, peu ou non-contraignants, laissant les États libres de mener leur propre politique énergétique.

Europe : une stratégie commune pour 2030

En Europe, il n'existe pas de politique énergétique à proprement parler. Les États européens partagent, en revanche, un marché de l'énergie règlementé, ainsi qu'une stratégie commune de développement durable à l'horizon 2030 intégrant des objectifs de transition énergétique.

UN MARCHÉ DE L'ÉNERGIE RÉGLEMENTÉ

Le marché européen de l'énergie est ancien, puisqu'il est **à l'origine même de la création de l'Union européenne** (Communauté européenne du charbon et de l'acier, 1952). Aujourd'hui, outre un **marché commun de l'énergie**, un certain nombre de règles encadrent la production et le commerce de l'énergie.

Dans le domaine du gaz et de l'électricité, en 2007 puis 2009, deux ensembles de directives imposent d'une part d'ouvrir le marché à la concurrence et d'autre part de séparer les activités de gestion des réseaux de transport de celles de fourniture et de

production.²⁰ Ces deux réglementations viennent largement transformer le secteur puisqu'elles permettent à une multitude de fournisseurs d'énergie, notamment d'énergies renouvelables, de s'établir et d'accéder librement au réseau de transport de l'énergie.

La fin des tarifs règlementés, en 2016, a renforcé ces deux premières directives en favorisant la **redistribution des parts de marché entre fournisseurs d'énergie**. Dans le cadre de leur obligation de mise en concurrence, les collectivités territoriales et établissements publics, notamment, ont alors eu à choisir entre plusieurs fournisseurs, répartissant de fait leurs contrats d'approvisionnement en énergie.

DES OBJECTIFS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En parallèle, l'Union européenne, depuis le traité de Lisbonne²¹ (2007), définit un certain nombre d'objectifs en matière de transition énergétique.

Trois axes non-contraignants pour les États membres sont ainsi intégrés à la restructuration institutionnelle de l'Union européenne : assurer la **sécurité de l'approvisionnement** énergétique, promouvoir l'**efficacité énergétique**, les économies d'énergie et le développement des énergies nouvelles et renouvelables et promouvoir l'**interconnexion des réseaux énergétiques**.

La mise en œuvre de ces axes de travail s'est concrétisée au sein de l'Union par l'adoption successive de deux ensembles législatifs, les Paquets climat-énergie, en 2008 et 2014, qui fixent des objectifs communautaires aux membres de l'UE.

Paquet climat-énergie 2008, à l'horizon 2020 :

- faire passer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen à 20% ;
- réduire les émissions de CO₂ des pays de l'Union de 20% par rapport au niveau de 2005 ;

20. Décision no 406/2009/ce du parlement européen et du conseil du 23 avril 2009, relative à l'effort à fournir par les États membres pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre afin de respecter les engagements de la Communauté en matière de réduction de ces émissions jusqu'en 2020 : eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:140:0136:0148:FR:PDF

21. Versions consolidées du Traité sur l'Union européenne et du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (2008/c 115/01), dit traité de Lisbonne : eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_.2008.115.01.0001.01.FRA

- réduire de 20% la consommation d'énergie d'ici à 2020, en améliorant l'efficacité énergétique.

Paquet climat-énergie 2014, à l'horizon 2030 :

- faire passer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen à 27% ;
- réduire les émissions de CO₂ des pays de l'Union de 40% par rapport à 1990 ;
- réduire de 27% la consommation d'énergie d'ici à 2030, en améliorant l'efficacité énergétique.

L'Union européenne, adhère et s'engage, en outre, pour la réalisation des **Objectifs de développement durable (ODD)** définis par l'ONU. Ces 17 objectifs interconnectés ont pour vocation d'organiser une stratégie de réponse, commune à l'ensemble des acteurs publics et privés mais également des citoyens, pour relever les défis mondiaux, tels que la pauvreté, les inégalités, le climat, la dégradation de l'environnement, la prospérité, la paix et la justice.

L'objectif n°7, intimement lié aux 16 autres, appelle à : « *Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable* ».

Plus récemment, la Commission européenne a présenté sa Stratégie à long terme à l'horizon 2050 pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat afin d'appuyer par des analyses détaillées la concrétisation de l'**Accord de Paris** au sein de l'ensemble des politiques de l'Union européenne.

→ **POUR ALLER PLUS LOIN**

Sur l'ODD n°7, consultez le détail de ses sous-objectifs et découvrez ses relations avec les autres ODD en page 68

La France, entre engagements internationaux et programmation nationale

À l'échelon national, **trois niveaux d'engagement et de programmation politique se recourent** et se complètent : la France est engagée en tant qu'État dans des discussions et des accords de niveau international, elle transcrit les décisions et objectifs européens dans son corpus législatif et elle mène une politique nationale par le biais d'une législation qui peut éventuellement être mieux-disante vis-à-vis du droit européen, mais aussi à travers une programmation pluriannuelle plus opérationnelle.

DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Depuis 1992, la France est signataire de la Convention cadre des Nations Unies de Rio et participe aux Conférences annuelles des Parties (COP) qui permettent la mise en application de cette convention par les États signataires ainsi que l'élaboration d'accords complémentaires tel celui de la COP21, l'Accord de Paris.



L'OBJECTIF ULTIME DE LA PRÉSENTE CONVENTION ET DE TOUS INSTRUMENTS JURIDIQUES CONNEXES QUE LA CONFÉRENCE DES PARTIES POURRAIT ADOPTER EST DE STABILISER, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS PERTINENTES DE LA CONVENTION, LES CONCENTRATIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DANS L'ATMOSPHERE À UN NIVEAU QUI EMPÊCHE TOUTE PERTURBATION ANTHROPIQUE DANGEREUSE DU SYSTÈME CLIMATIQUE. IL CONVIENDRA D'ATTEINDRE CE NIVEAU DANS UN DÉLAI SUFFISANT POUR QUE LES ÉCOSYSTÈMES PUISSENT S'ADAPTER NATURELLEMENT AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES, QUE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE NE SOIT PAS MENACÉE ET QUE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PUISSE SE POURSUIVRE D'UNE MANIÈRE DURABLE.

Convention cadre des Nations Unies de Rio, 1992²²

22. Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique, Rio, 1992 : <https://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf>

LÉGISLATION NATIONALE ET PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

.....

Cet engagement français au niveau mondial comme européen est ensuite transcrit sur le plan national par le biais d'une législation adéquate et de programmes opérationnels.

En 2013, un large **débat national sur la transition énergétique** a été conduit par l'État afin de sensibiliser, mobiliser et consulter les citoyens et les acteurs parties prenantes autour de ce sujet transversal et primordial. L'analyse des résultats a ensuite abondé le travail du Gouvernement et du Parlement lors des échanges pour l'élaboration de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

Cette dernière couvre les différents domaines clés de la transition énergétique et contient de nombreuses mesures visant notamment à :

- **l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments neufs** (notamment par la promotion des bâtiments à énergie positive) mais aussi du parc de bâtiments existants ;
- **la généralisation des mobilités durables** (notamment par la poursuite d'un objectif de 7 millions de points de recharge pour les voitures électriques installés en 2030) ;
- **l'accentuation de la lutte contre le gaspillage** et la promotion de l'économie circulaire ;
- **le développement des énergies renouvelables ;**
- **le renforcement de la lutte contre la précarité énergétique.**

Adoptée en 2019, la Loi énergie-climat vient compléter le texte de 2015 en fixant le cadre et les objectifs de la politique climatique et énergétique française, notamment en matière de **neutralité carbone**, autour de quatre grands axes : sortie des énergies fossiles et développement des énergies renouvelables, lutte contre les passoires thermiques, instauration d'outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de la politique climatique et régulation du secteur de l'électricité et du gaz. Cette nouvelle loi introduit la notion de **communauté d'énergies renouvelables** qui permet la reconnaissance et l'encadrement des projets citoyens et participatifs de production d'énergie.

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoyait pour la première fois la mise en place d'une Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), outil de pilotage de la politique énergétique française qui fixe les priorités d'action des pouvoirs publics et engage ainsi l'État pour la décennie à venir. Adoptée par décret en avril 2020 suite à un long processus de consultation des citoyens et des parties prenantes, cette programmation dessine la trajectoire opérationnelle de chaque filière concernée par l'objectif de neutralité carbone pour les deux périodes de cinq années à venir : 2019-2023 et 2024-2028, seconde période qui pourra être révisée d'ici sa mise en application.

Cette première PPE se décompose en **5 objectifs**, eux-mêmes déclinés en de nombreuses actions opérationnelles pour chaque filière²³.

- 1. Réduire les consommations d'énergie**, notamment fossiles
- 2. Diversifier le mix énergétique** en favorisant les énergies renouvelables et de récupération
- 3. Maintenir un haut niveau de sécurité d'approvisionnement** dans le respect des exigences environnementales
- 4. Développer les réseaux, le stockage et la production locale**
- 5. Faciliter et soutenir la recherche et l'innovation**
- 6. Préserver le pouvoir d'achat des consommateurs**
- 7. Mobiliser les territoires dans la transition énergétique**

CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

En 2019, suite aux forts mouvements de contestation citoyens et au Grand Débat national organisé conséquemment, le Gouvernement a mis en place une **Convention citoyenne pour le climat**, réunissant, lors de 7 sessions de débat, 150 citoyens tirés au sort. Appuyés par des experts techniques et juridiques, ces délibérations collectives avaient pour objectif de définir des mesures légales pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un esprit de justice sociale.

23. Ministère de la transition énergétique et solidaire, *Synthèse - Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2019-2023 2024-2028*, 2020 : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/20200422%20Synthe%CC%80se%20de%20la%20PPE.pdf

Les **149 propositions faites par la Convention citoyenne pour le climat** portent notamment sur le secteur de l'énergie – soutien à l'innovation en matière d'efficacité énergétique, de substitut aux énergies fossiles, de modalité de stockage des énergies, création d'un comité régional de l'énergie associé à l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, élaboration d'objectifs de programmation pluriannuelle de l'énergie au niveau régional, développement de l'autoconsommation, etc. Ces propositions avaient vocation à inspirer le projet de loi « Climat et résilience » présenté au Parlement par le Gouvernement en février 2021 mais la qualité de leur transcription au sein de la proposition de loi semble faire débat.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES LES TERRITOIRES ENGAGÉS POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

➤ La loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 et la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 ont redéfini le partage des compétences entre les différents niveaux de collectivités territoriales et inscrit dans les textes le concept de « territoire à énergie positive ».

Le partage de la compétence énergie

RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS EN CHARGE DE LA PLANIFICATION TRANSVERSALE ET DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

.....

La loi NOTRe confirme les régions dans leur mission de transcription des politiques nationales au niveau territorial et de coordination des questions liées à l'énergie, à travers l'instauration du **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADET)**, document de planification transversal en matière d'habitat, de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables et de récupération, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air et de prévention et gestion des déchets. Ce schéma est traduit en dispositions opérationnelles par le biais de programmes, tels que le **programme régional pour l'efficacité énergétique**.

Pour leur part, les conseils départementaux se voient attribuer la compétence en matière de **lutte contre la précarité énergétique**, tandis que le reste de la responsabilité en matière d'énergie est partagé avec les autres niveaux de

collectivités territoriales : aménagement et exploitation d'installation de production d'électricité, production d'énergies renouvelables, aménagement de réseaux de chaleur alimentés par des installations utilisant le pouvoir calorifique des résidus et déchets collectés et actions de maîtrise de la demande d'énergie.

L'ÉCHELON COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL POUR METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION

.....

L'échelon communal et intercommunal est le **cœur opérationnel de la transition énergétique** notamment grâce à l'élaboration et la mise en œuvre des Plans climat air énergie territorial (PCAET), rendus obligatoires pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants. Le PCAET fait office de document de référence pour l'ensemble des parties prenantes du territoire et se compose d'un diagnostic territorial, d'une stratégie et d'objectifs chiffrés, d'un programme d'actions évalué et d'un dispositif de suivi.

En matière d'urbanisme, les enjeux de transition énergétique ont fait l'objet d'une meilleure intégration dans les Plans locaux d'urbanismes intercommunaux (PLUi) et il incombe à l'intercommunalité de mettre en place des **plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE)** apportant conseils techniques, accompagnements juridiques et aides financières en matière de rénovation énergétique et animant un réseau de professionnels, afin de massifier la rénovation du bâti de son territoire.

Enfin, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains ont eux aussi fait leur apparition parmi les compétences communales, avec la Loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte.

LES CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

.....

Fin 2020, dans le cadre du plan **France Relance**, le Gouvernement a lancé un nouveau type de contrat à destination des collectivités territoriales, afin de favoriser une **approche partenariale entre l'État, les collectivités et les acteurs locaux** et d'accompagner la relance dans les territoires, notamment sur les aspects de transition écologique et de cohésion territoriale. Ces **contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE)** qui s'inscrivent dans une approche transversale des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture, etc.) devraient être généralisés durant l'année 2021.

Avec également pour objectif d'amplifier la collaboration des collectivités territoriales avec les acteurs locaux, notamment afin de s'appuyer sur des ressources de terrain pour penser un projet de territoire durable et des actions immédiates, les CRTE devraient permettre un **accès simplifié des porteurs de projet aux financements étatiques déconcentrés**, en identifiant le préfet de département comme contact unique pour toute demande.

Plus largement, le Plan de relance lancé par le Gouvernement en septembre 2020 et qui consacre 30 des 100 milliards d'euros à la transition écologique est en grande partie territorialisé et permettra aux collectivités d'impulser un modèle plus écologique et résilient dans leur territoire.

→ **POUR EN SAVOIR PLUS**

Sur les CRTE, consultez le site de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires sur : www.agence-cohesion-territoires.gouv.fr

Sur le plan France relance, consultez le site du Gouvernement : www.gouvernement.fr

Les Territoires à énergie positive pour la croissance verte

En 2011, le **CLER-Réseau pour la transition énergétique**, introduit le concept de **Territoire à énergie positive (TEPOS)** et crée un réseau d'acteurs et de collectivités qui s'engagent à mettre en œuvre des plans d'action à l'échelle de leur territoire afin d'engager ces derniers dans une dynamique de transition écologique et, plus particulièrement, de réduction de la consommation en énergie des acteurs qui les composent.

Suite à la création de ce réseau, dès 2012, des régions mettent en œuvre des programmes d'accompagnement pour permettre à leurs territoires de se transformer et sollicitent des partenaires pour les appuyer. La Bourgogne, l'Aquitaine, Rhône-Alpes ou encore la Franche-Comté lancent ainsi rapidement des appels à manifestations d'intérêt pour soutenir la dynamique et l'ADEME, le Commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET) et la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts s'associent au mouvement, au niveau national ou régional.

En 2014 et 2015, le concept de TEPOS trouve sa complète reconnaissance avec un appel à projets lancé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable

et de l'Énergie pour mobiliser **200 « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV)** et son entrée dans la loi, avec la promulgation de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).



EST DÉNOMMÉ TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE UN TERRITOIRE QUI S'ENGAGE DANS UNE DÉMARCHE PERMETTANT D'ATTEINDRE L'ÉQUILIBRE ENTRE LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION D'ÉNERGIE À L'ÉCHELLE LOCALE EN RÉDUISANT AUTANT QUE POSSIBLE LES BESOINS ÉNERGÉTIQUES ET DANS LE RESPECT DES ÉQUILIBRES DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES NATIONAUX. UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE DOIT FAVORISER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET LA DIMINUTION DE LA CONSOMMATION DES ÉNERGIES FOSSILES ET VISER LE DÉPLOIEMENT D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS SON APPROVISIONNEMENT.

Article 1^{er} – LTECV, 2015

À l'occasion de l'appel à projets du ministère, **six domaines d'action prioritaires** sont définis pour ces territoires :

1. Réduire la consommation d'énergie dans le **bâtiment** et l'espace public ;
2. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux **transports** ;
3. Développer l'**économie circulaire** et la gestion durable des déchets ;
4. Produire des **énergies renouvelables locales** ;
5. Préserver la **biodiversité**, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable ;
6. Développer l'**éducation à l'environnement**, l'éco-citoyenneté et la mobilisation locale.

→ **POUR ALLER PLUS LOIN**

Sur les territoires TEPOS et TEPCV, consultez : www.territoires-energie-positive.fr et www.ecologie.gouv.fr/territoires-energie-positive-croissance-verte

INTERVIEW

ADEME : FAVORISER UNE COOPÉRATION ÉTROITE ENTRE ACTEURS DE LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET DE L'ESS

➤ Expertise, accompagnement, financement, recherche et partage de solution, l'ADEME est l'organisme français qui porte l'objectif public de transition écologique. Pour ce faire elle s'engage pour mettre en œuvre une transition écologique, solidaire et collective. Décryptage des défis et leviers à mobiliser pour réussir cette transition, avec Arnaud Leroy président-directeur général de l'ADEME.

Selon vous, quel rôle et quels défis attendent les acteurs de l'ESS sur la voie de la transition énergétique ?

Parce qu'ils sont mobilisés au quotidien en faveur d'une économie plus sociale et plus solidaire, **les acteurs de l'ESS occupent une place toute particulière en matière de transition énergétique** et plus largement de transition écologique. En effet, pionniers d'une nouvelle vision de l'économie et des services que celle-ci doit apporter à la société, leur posture les incite nécessairement à une sensibilité plus aigüe au regard des défis environnementaux à relever : lutte contre le changement climatique, économie de ressources, préservation de la biodiversité... **Se préoccuper de l'humain apparaît de plus en plus indissociable de cette préoccupation environnementale.** Mais au-delà de la posture de principe et de cette sensibilité

aujourd'hui largement partagée ou du moins affichée par l'ensemble des acteurs économiques, l'ESS démontre déjà dans les faits cet engagement en faveur de la transition écologique. Elle est ainsi largement représentée dans des secteurs en lien direct avec la préservation de l'environnement et des ressources tels que la gestion des déchets et le réemploi, les énergies renouvelables participatives, la mobilité inclusive ou l'agriculture biologique.

Les principaux défis à relever aujourd'hui me semblent de deux ordres. Il s'agit d'une part d'**intégrer la préoccupation environnementale dans l'ensemble des activités** – et non dans les seules dont la protection de l'environnement est le cœur d'activité – et d'autre part, de **généraliser les bonnes pratiques**, c'est-à-dire faire en sorte que dans tous les secteurs, les comportements exemplaires de quelques pionniers deviennent la norme de tous. À ces deux défis, s'ajoute un troisième : **l'urgence d'agir**. En effet, au fur et à mesure que les désordres environnementaux s'accroissent, les échéances de prise de décision et de passage à l'action pour tenter d'endiguer l'amplification des phénomènes de dégradation ou de s'y adapter se rapprochent également en accéléré. Nous n'avons plus le temps d'attendre que les meilleures technologies ou les bonnes pratiques infusent lentement à travers la société.



IL NOUS FAUT COLLECTIVEMENT ACCÉLÉRER LES TRANSFORMATIONS
ET PARVENIR À UN PASSAGE À L'ÉCHELLE PLUS RAPIDE, À UNE MASSIFICATION
QUI IRRIGUE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ. LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE,
L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES DOIVENT DEVENIR LES FILS CONDUCTEURS
DES RÉFLEXIONS ET DES DÉCISIONS DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS.

C'est un défi à la fois essentiel et immense ... mais nous avons des armes pour le relever ! Au-delà des cadres structurants, politiques et légaux notamment, beaucoup repose sur **une meilleure coopération entre les acteurs** afin de combiner les valeurs ajoutées et savoir-faire de chacun. Ainsi, l'accélération de la transition énergétique et environnementale de l'ESS peut s'appuyer sur les acteurs de cette transition, telle l'ADEME, pour bénéficier des expertises et des retours d'expérience existants et pouvoir ainsi se concentrer efficacement sur la recherche de solutions en matière d'innovations tout à la fois sociales et environnementales.

C'est là tout l'enjeu d'une coopération plus étroite entre acteurs de l'ESS et acteurs de la transformation écologique : chacun ayant à parcourir un bout du chemin et à apporter sa propre pierre à l'édification d'une société plus respectueuse de l'humain et de l'environnement.

Quelles sont les actions développées par l'ADEME pour engager et accompagner les acteurs de l'ESS dans la transition énergétique ?

L'ADEME est résolument engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, pour donner à tous les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone et plus juste. En termes d'actions, **nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions**, et mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques dans les domaines de l'énergie, de l'air, de l'économie circulaire, de l'alimentation, des déchets, des sols...

Si l'action de l'ADEME est déterminée par l'objectif de transition écologique de la société, celle-ci ne peut réussir que si elle est aussi solidaire. De fait, les actions thématiques de l'ADEME montrent très souvent des bénéfices sociaux : par exemple dans le champ de la rénovation énergétique, qui permet de lutter contre la précarité énergétique, dans celui des transports, qui permet de désenclaver des territoires, notamment dans les milieux ruraux ou isolés, dans celui de l'alimentation durable, etc.

Dans l'objectif d'accélérer la transition écologique, nous avons récemment ouvert une plateforme numérique de services baptisée **AGIR**, afin d'accompagner pas à pas, de manière intuitive et opérationnelle, chaque acteur vers les solutions de soutien qui sont les plus adaptées. À ce titre, un effort tout particulier a été fait pour mieux orienter les petites et moyennes entreprises (PME).

L'ESS bénéficie bien évidemment de ces dispositifs génériques. D'autres dispositifs plus spécifiques, sectorisés (économie circulaire, alimentation durable, etc.) sont également proposés et sans aucun doute susceptibles d'intéresser plus particulièrement les acteurs de l'ESS. Je citerai également le tout premier appel

à manifestations d'intérêt pour des **contrats à impact social (CIS)** dans le domaine de l'économie circulaire lancé, en lien avec la secrétaire d'État à l'ESS, en septembre dernier. La mobilisation des acteurs de l'ESS pour répondre à cet appel à manifestations d'intérêt est une marque de plus de leur dynamisme et de leur intérêt pour ce nouveau mode d'action des politiques publiques.

Dernier point et non des moindres : le plan France Relance, mis en place pour permettre la relance de l'économie à l'issue de la crise de la COVID, donne une large place à la transition écologique (de l'ordre d'un tiers du total des financements). Au niveau de l'ADEME, ceci se traduit par une hausse très substantielle de nos budgets incitatifs puisqu'ils sont multipliés par 2,5 sur 3 ans. Là encore, de nouvelles opportunités s'offriront aux acteurs de l'ESS. Pour n'en citer qu'une, les dispositifs en faveur du réemploi et du tri permettront dès début 2021 de soutenir de nombreux projets d'investissement.

D'ores et déjà, on peut souligner que les entreprises de l'ESS sont bien présentes au sein des acteurs de la transition écologique soutenus par l'ADEME : elles y sont engagées soit individuellement, dans les secteurs les plus variés (depuis la restauration collective jusqu'à l'éolien en passant par le réemploi textile, la rénovation thermique ou encore le secteur sanitaire), soit collectivement au sein d'accord à l'échelle de territoires. À titre d'exemple, on peut citer l'accord signé entre la **Chambre Régionale de l'ESS** et l'**ADEME Île-de-France** qui vise notamment à promouvoir les liens entre le modèle entrepreneurial de l'ESS, l'innovation sociale et la transition environnementale et énergétique et à accompagner la structuration et le développement d'activités pérennes sur ce champ énergétique et environnementale par les acteurs de l'ESS.

Plus récemment dans l'ESS, s'est lancé l'**Impact Tank**, une structure associant chercheurs, acteurs économiques et institutionnels pour identifier les innovations sociales au niveau des territoires, les promouvoir et déterminer leurs facteurs de reproductibilité. Je me réjouis que l'ADEME ait pu s'associer à cette initiative qui pourra également nous alimenter en matière d'analyse et de **diffusion d'innovations environnementales territoriales**. Cela s'inscrit totalement dans notre volonté, affirmée dans notre nouveau contrat d'objectifs avec l'État, d'intégrer plus systématiquement les dimensions sociales à notre action.

Quels leviers mobiliser pour assurer une gouvernance partagée et renforcer la coopération entre acteurs de la transition énergétique et de l'ESS ?

Citoyens, collectivités, entreprises, État... **la transition écologique est une responsabilité collective**, chacun peut agir à son niveau. Au niveau individuel, on peut choisir de produire de la chaleur ou de l'électricité renouvelable chez soi (biomasse, photovoltaïque, pompe à chaleur, etc.). Avec leurs compétences en matière de planification urbaine et énergétique, **les collectivités ont un rôle clé à jouer** sur les territoires en fixant des objectifs ambitieux et en accompagnant les acteurs. Depuis les travaux de rénovation énergétique jusqu'à la mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables (parcs éoliens, centrales solaires, réseaux de chaleur urbains, etc.), les acteurs économiques de toutes tailles sont mobilisés pour répondre aux besoins et accompagner la transition.



OUTRE LES ASPECTS TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES,
C'EST UN CHANGEMENT DE MODÈLE QUI EST À L'ŒUVRE.
LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PASSE PAR UNE FORTE
APPROPRIATION LOCALE. C'EST AUX ACTEURS DES TERRITOIRES
DE DÉCIDER COLLECTIVEMENT DES PROJETS QUI FONT SENS
AFIN DE FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.

En ne se concentrant pas sur la seule lucrativité des projets, les acteurs de l'économie sociale et solidaire occupent une place centrale dans cette transition énergétique territorialisée. En favorisant le lien social et une gouvernance plus démocratique des projets, ils en sont d'autant plus pourvoyeurs de richesses pour les territoires.

L'innovation organisationnelle est une des clés de réussite des projets de transition énergétique. De nouveaux modes de gouvernance existent déjà et permettent de créer des liens entre les citoyens, les collectivités et les entreprises. Par exemple, on assiste à une volonté de plus en plus marquée de réappropriation locale de la production d'énergie. Concrètement, cela se traduit par exemple par des projets collectifs d'autoconsommation à partir d'énergie solaire. Travailler ensemble sur un projet de production d'énergie amène à poser la question de la sobriété et de

l'efficacité énergétique. Ainsi, par exemple, le montage d'un projet éolien ou photovoltaïque territorial amène nécessairement les acteurs du projet à se questionner sur le fonctionnement du réseau électrique et donc sur leur consommation : on pourrait citer l'expérience des habitants d'un village breton qui ont mis en place un sentier pédagogique sur la thématique de l'énergie dans le cadre d'un projet éolien.

Au niveau européen, la directive énergies renouvelables de décembre 2018 a introduit le terme de « **communautés d'énergie renouvelable** » pour désigner les projets énergétiques rassemblant plusieurs acteurs (collectivités, citoyens, entreprises) dans le but de fournir des avantages économiques, sociaux et environnementaux à la communauté allant au-delà des seuls gains découlant de la fourniture de services énergétiques. C'est la première fois que l'Union européenne propose de définir ces projets en reconnaissant leurs atouts sociétaux. Les acteurs de l'ESS ont une place essentielle à jouer dans le développement de ces projets en France. Le gouvernement travaille actuellement à la transposition de la directive, en complément des premiers éléments inscrits dans la loi Énergie climat de novembre 2019.

Bref, si les défis énergétiques et environnementaux à relever restent immenses, la panoplie de plus en plus fournie des outils et la mobilisation à l'échelle des territoires à travers de nouvelles formes de gouvernance de l'énergie sont autant de leviers d'action prometteurs !

> **L'ADEME, AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation qui met en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable : sensibilisation, accompagnement et conseil auprès des entreprises, collectivités locales, pouvoirs publics et du grand public, financement de projets de la recherche à la mise en oeuvre.

www.ademe.fr

INTERVIEW

BANQUE DES TERRITOIRES : FINANCER ET ACCOMPAGNER LES PROJETS DE TRANSITION ET LA MOBILISATION DES CITOYENS SUR LES TERRITOIRES

➤ Premier financeur de l'ESS et acteur engagé auprès des collectivités territoriales, la Banque des Territoires lutte contre les fractures sociales et territoriales et agit pour l'attractivité des territoires, tout en favorisant leur transition écologique, notamment énergétique. Entretien avec Christophe Genter, directeur du département Cohésion Sociale et Territoriale de la Banque des Territoires.

Selon la Banque des Territoires, comment la transition énergétique peut-elle être une opportunité pour les territoires ?

Dans ses derniers rapports, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) rappelait combien **il est urgent de réorienter les flux financiers des énergies fossiles vers des projets participant à la transition** énergétique afin de répondre aux enjeux climatiques actuels. Des acteurs comme l'**ADEME** ou le **CLER** travaillent sur des scénarios de transition écologique qui démontrent l'opportunité que peut constituer cette transition écologique, à la fois en termes d'emplois mais

aussi en termes de développement territorial et de dynamiques coopératives au sein des territoires.

En tant que banque d'intérêt général, nous participons au développement et à la transformation des territoires en faveur de la cohésion sociale et territoriale, pour des territoires plus durables et plus inclusifs. **La transition énergétique est donc au cœur de la politique de la Banque des Territoires**, que ce soit auprès des collectivités territoriales ou dans nos actions de financement et d'accompagnement des acteurs économiques.

Dans le cadre du Plan de relance, nous avons lancé, avec Bpifrance, un **Plan Climat 2020-2024 doté de 40 milliards d'euros** pour financer et accompagner la transition des entreprises et des territoires, développer les énergies renouvelables et financer les innovations au service de la transition. À ce titre, la mobilité verte, l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables dans les territoires et les filières et dispositifs innovants seront au cœur de notre activité de soutien à la transition écologique des territoires.

Quel est le rôle des acteurs de l'ESS dans l'accélération de la transition énergétique des territoires ?

En tant que premier financeur des structures de l'ESS en France, nous sommes absolument convaincus qu'outre des activités nécessaires à la transition énergétique (telles que la rénovation du bâti, la sensibilisation aux enjeux écologiques ou le développement des énergies vertes) les acteurs de l'ESS portent des valeurs et modes d'entreprendre particulièrement pertinents pour accélérer cette transition écologique.

Ces acteurs ont intégré dans leurs modèles et leurs statuts les notions d'**appropriation citoyenne** et de **gouvernance démocratique** qui sont fondamentales car elles permettent d'accélérer l'acceptation du changement et l'ancrage territorial, ancrage particulièrement présent dans les projets d'ESS et incontournable pour une transition des modes de production et de consommation. La dimension sociale de ces initiatives permet également d'entrelacer des impacts divers et complémentaires tels que la transition écologique, la cohésion territoriale, l'insertion sociale et professionnelle des populations les plus fragiles, etc.

En 2020, nous avons par exemple financé, via un prêt participatif, l'**association Pénélope** afin de la soutenir dans le développement de son activité avec l'installation dans de nouveaux locaux, situés dans un **quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)** de Sens. L'association, qui mène des activités de collecte, tri et recyclage à travers 4 ateliers d'**insertion par l'activité économique**, a ainsi pu doubler la surface de ses locaux, augmenter sa capacité d'accueil de salariés en insertion jusqu'à 50 personnes et élargir la portée de son **projet d'économie circulaire local** à 1 700 adhérents par an. Dans tous ses financements, la Banque des Territoires cherche à appuyer les acteurs de l'ESS pour qu'ils puissent tout à la fois ancrer fortement leur projet localement et maximiser leur impact social et écologique.

La gouvernance de l'énergie et la décentralisation de sa production sont-ils des enjeux pour réussir la transition énergétique ?

L'appropriation du sujet de la transition écologique par l'ensemble des acteurs économiques et la mobilisation des citoyens, sur chaque territoire, sont des leviers essentiels pour la transition énergétique que nous soutenons, et nous sommes très engagés sur cette question ainsi que sur celle de l'ancrage territorial des projets, notamment de production d'énergies renouvelables.

En 2015, à la suite des travaux du **Labo de l'ESS** sur la transition énergétique citoyenne, nous avons mené plusieurs études d'approfondissement sur la façon dont les citoyens peuvent s'approprier les sujets de transition énergétique. Ces études ont abouti en 2018 à la création, en partenariat avec l'**ADEME**, le **Crédit coopératif** et l'**Ircantec**, du **fonds d'investissement EnRciT**, doté de 10 millions d'euros. Afin d'ancrer ce dispositif d'appui financier aux énergies renouvelables citoyennes au plus près du territoire, nous avons fait appel à **Énergie Partagée** qui est aujourd'hui l'un des principaux opérateurs du dispositif.

Lors de nos recherches, nous avons constaté une véritable difficulté des projets citoyens de centrales de production d'énergies renouvelables à dépasser la phase en amont du développement des infrastructures, celle durant laquelle, à la suite de l'analyse du territoire et de la validation du besoin, le collectif citoyen et le projet se constituent. À cette étape-là, les porteurs de projet doivent à la fois mener les

démarches administratives de création juridique de la société qui va porter le projet mais aussi créer une dynamique citoyenne sur le territoire pour mobiliser l'épargne citoyenne et favoriser une adhésion locale au projet. C'est une phase particulièrement risquée, durant laquelle de nombreux projets s'étiolent, et peu de financeurs souhaitent s'investir à ce moment-là.

La Banque des Territoires a donc souhaité accompagner les porteurs de projet durant cette étape complexe en concevant **un dispositif en deux volets avec d'une part le financement par l'ADEME de l'animation territoriale** – dont l'aspect opérationnel est porté par des relais associatifs locaux, notamment membres du réseau Énergie Partagée – et d'autre part le **financement des projets par le fonds d'investissement**, qui entre au capital des projets pour 1 à 3 ans, le temps que ces derniers se structurent et soient tout à fait opérationnels.

Le caractère coopératif des projets, notamment dans leur structuration juridique, est-il un critère d'éligibilité du dispositif ?

Les projets qui entrent dans le dispositif EnRciT sont généralement le fruit de dynamiques territoriales co-portées par les régions et par l'ADEME, mais peuvent aussi être le fait d'une collectivité ou d'un acteur privé souhaitant mettre en œuvre un projet citoyen. Quoiqu'il en soit, le principal critère pour EnRciT est celui de la **participation des parties prenantes au projet**, notamment avec un pourcentage minimum imposé de détention par les citoyens et les collectivités locales. Plus que la forme juridique du projet, c'est son **ancrage territorial** et sa **gouvernance** qui sont au centre de notre attention.

Depuis 2018, une dizaine de projets font l'objet d'investissements via le fonds. Ce sont des projets qui demandent un temps long de préparation et d'animation collective et ils en sont encore, pour la plupart, au stade de la réalisation des études et des réunions collectives de développement. Ces dernières permettent à une vingtaine de personnes physiques, acteurs privés et collectivités de travailler de façon conjointe à la définition du projet et à sa mise en œuvre, bien avant que l'épargne citoyenne ne soit sollicitée. Sur le projet des centrales solaires de Saint-Pons, par exemple, la mairie, Enercoop PACA, Énergie Partagée et un bureau d'étude sont les principaux acteurs investis dans le développement du projet, à ce stade. Si les citoyens ne sont pas encore autour de la table, du fait de l'important risque économique, ils sont

néanmoins largement intégrés dans les processus de décision et d'élaboration, notamment avec la constitution d'un **groupe de suivi composé de citoyens locaux**.

Le projet de Saint-Pons, petite commune située sur le territoire du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance – retenu, depuis 2015, parmi les **Territoires à Énergie Positive** – est l'un des tout premiers projets mis sur pied avec l'aide d'EnRciT. La commune pouvait alors difficilement trouver les fonds nécessaires à l'élaboration du projet et n'aurait pas pu en assumer les risques sans l'appui d'EnRciT. C'est un cas tout à fait exemplaire de la nécessité de créer ce dispositif intermédié, qui répond à la volonté de la Banque des Territoires de pouvoir **apporter des solutions de financement à une multiplicité de petits projets locaux** tout en favorisant l'appropriation par les citoyens des enjeux de transition énergétique et de gouvernance de l'énergie.

→ **POUR EN SAVOIR PLUS**

Découvrez le projet des centrales solaires de Saint-Pons sur la [Carte des initiatives citoyennes](#) d'Énergie Partagée.

Comment favoriser l'émergence et le développement des initiatives ESS en faveur de la transition énergétique ?

Outre d'importants besoins en financement et en accompagnement, les acteurs de la transition énergétique, notamment les structures de l'ESS, ont la nécessité de **s'inscrire dans une dynamique coopérative forte** et d'être entourés d'un écosystème solide qui favorise l'innovation et l'appropriation par tous des enjeux écologiques.

Avec ses deux départements investisseurs « Transition énergétique et écologique » et « Économie sociale et solidaire », la Banque des Territoires s'engage pour une transition de l'ensemble des acteurs, en apportant un soutien financier fort et en accompagnant la **structuration des écosystèmes**. Nous sommes le premier financeur de l'ESS en France et nous développons des solutions de financement souples et innovantes pour répondre aux besoins qui émergent. Nous sommes aussi financeur indirect des multiples projets qui se développent sur les territoires en tant que premier financeur de **France Active** et financeur important de fonds régionaux sur les énergies renouvelables, par exemple, mais aussi à travers le financement de fonds d'investissement qui soutiennent eux-mêmes des projets de territoire. Nous

sommes, par ailleurs, à l'origine de la création et premier actionnaire de **NovESS**, fonds d'investissement doté de 70 millions d'euros dédié aux structures de l'ESS, qui est notamment au capital d'Enercoop.

En parallèle, afin d'impulser des dynamiques participatives et de territoires, nous développons des **actions importantes d'accompagnement et d'ingénierie dédiées aux collectivités**, notamment sur le volet de l'animation du débat local et de la concertation. Nous finançons aussi des études sur les besoins et ressources des territoires qui aboutissent très souvent à l'élaboration de solutions qui se concrétisent par la création de structures de l'ESS, souvent des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), forme d'entreprise particulièrement adaptée pour porter les enjeux de transition des territoires. Enfin, nous sommes également en train de structurer, avec d'autres acteurs du financement à impact, un **fonds d'accompagnement des projets à fort impact social (le fonds « i »)** qui font face à des problématiques complexes, ce qui permettra de compléter l'action de financement de la Banque des Territoires.

> LA BANQUE DES TERRITOIRES

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr

INITIATIVES

17 PROJETS INSPIRANTS POUR ENTREPRENDRE UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

➤ Dans les territoires, des acteurs de l'ESS œuvrent pour accélérer la transition énergétique, à travers des projets innovants et coopératifs, mais aussi pour rendre cette transition sociale et solidaire : gouvernance partagée de l'énergie, lutte contre la précarité... Découvrez 17 projets pour une transition énergétique et solidaire.

Développer les énergies renouvelables

> CENTRÈS AGRI-ÉNERGIE (AVEYRON)

Composée de citoyens, d'agriculteurs et d'élus, l'association est à l'initiative de l'installation d'une unité de méthanisation agricole collective. Aujourd'hui, 26 exploitations fournissent leurs déchets et produisent ainsi 1 900 MWh/an, soit la consommation (hors chauffage et eau chaude) d'environ 1 600 personnes par an. www.energie-partagee.org/projets/centres-methanisation/

> FERMES DE FIGEAC (LOT)

Depuis plus de 10 ans, Fermes de Figeac diversifie son activité première de coopérative agricole en valorisant les ressources en énergie présentes sur son territoire. Aux côtés de 187 habitants et 110 agriculteurs associés, Fermes de Figeac a développé le parc éolien de la Luzette, qui produit, grâce à ses 7 éoliennes, l'équivalent de la consommation de plus 40 000 habitants.

www.fermesdefigeac.coop

> **MAYENNE BOIS ÉNERGIE (MAYENNE)**

Depuis 2008, Mayenne Bois Énergie s'engage pour la valorisation économique du bocage mayennais et gère l'approvisionnement en bois-décheté de 40 chaudières à fort rendement énergétique et automatisées. La SCIC, qui regroupe dans son capital des producteurs de bois, des utilisateurs de chaufferies bois, des communautés de communes, des salariés et des membres de soutien, produit 15 000 MWh par an, soit la consommation de chauffage annuelle de plus de 3 000 personnes.

www.mayenne-bois-energie.fr

> **ÉNERGIES RENOUVELABLES CITOYENNES ET SOLIDAIRES – ERCISOL (VOSGES)**

En 2017, la société coopérative labellisée ESUS, ErCiSol, a lancé, en partenariat avec Énergie Partagée, la rénovation de la centrale hydroélectrique de la papèterie des Châtelles, patrimoine industriel local délaissé au milieu de la forêt de Raon-L'Étape. Le projet HydroRaon produit aujourd'hui 1 847 MWh par an, soit la consommation annuelle hors chauffage d'environ 1 500 personnes.

www.ercisol.com

> **CAP SOLEIL (LOIRE-ATLANTIQUE)**

L'association Cap Soleil a porté, en partenariat avec le mouvement CoWatt dont elle est adhérente, un projet de centrale photovoltaïque installée sur les toits d'un habitat partagé dans l'écoquartier de Maison Neuve à Guérande. Financés par l'investissement de 22 citoyens et par un prêt de la Banque La Nef, les 200m² de toiture photovoltaïque ont nécessité un budget d'environ 45 000€ et produisent aujourd'hui environ 35 MWh par an, soit la consommation annuelle hors chauffage d'environ 30 personnes.

www.capsoleil.net

→ **POUR DÉCOUVRIR PLUS DE PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Consultez la [Carte des initiatives citoyennes](#) d'Énergie Partagée.

Promouvoir la sobriété énergétique

> REZO POUCE (OCCITANIE)

Rezo Pouce déploie, en partenariat avec les collectivités locales, le premier réseau d'auto-stop organisé et de proximité en France. Favoriser l'auto-stop et le partage de la voiture permet ainsi à la SCIC de répondre aux besoins de mobilité des personnes tout en réduisant les besoins d'équipement en automobile et la dépense en énergie qu'ils induisent.

www.rezopouce.fr

> LE LOW-TECH LAB (INTERNATIONAL)

L'association le Low-Tech Lab se donne pour mission de partager l'esprit et les solutions low-tech – c'est-à-dire des technologies sobres en énergie, durables, accessibles et qui répondent aux besoins humains essentiels – avec le plus grand nombre, afin de donner à chacun l'envie et les moyens de vivre mieux avec moins.

www.lowtechlab.org

> ECORAVIE (DRÔME)

L'association Ecoravie porte un projet d'habitat participatif initié par un groupe de personnes voulant vivre au quotidien leurs valeurs de solidarité, de partage, d'écologie et de sobriété, notamment en mutualisant des espaces (espaces verts, salle polyvalente, cuisine, chambres visiteurs, salle de jeux, atelier, etc.), des équipements et des services.

www.ecoravie.org

Effacité énergétique et lutte contre la précarité énergétique

> **BIO ATELIER DE BIGORRE (NOUVELLE-AQUITAINE)**

Ce bureau d'étude associatif a été monté par des professionnels qui agissent pour la recherche et le développement de systèmes d'énergie verte optimisée hors réseau : générateurs hybrides mobiles solaires, usage d'huile de friture comme énergie, etc. L'objectif de l'association est de mettre ses innovations à disposition de populations en sites isolés ou non raccordés au réseau et en situation de précarité énergétique. www.bioatelier.weebly.com

> **LES LOCAUX MOTEURS (MAINE-ET-LOIRE)**

L'association Les Locaux Moteurs recrute, forme et accompagne des habitants relais en Maine-et-Loire qui vont à la rencontre de leurs pairs pour les sensibiliser aux économies d'énergie et les encourager à se saisir des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique et des accompagnements proposés dans le cadre des programmes locaux de réhabilitation de quartiers bâtis. www.locaux-moteurs.fr

> **RÉSEAU ÉCO HABITAT (FRANCE)**

L'association Réseau Éco Habitat agit pour l'amélioration thermique de l'habitat, en accompagnant les publics en situation de précarité énergétique dans toutes les étapes de leur projet : diagnostics, identification des solutions de financement (accompagnement au montage du dossier Anah et des dossiers de co-financement), recherches de solutions, réalisation des travaux et évaluation de l'impact. www.reseau-ecohabitat.fr

> **UNION NATIONALE ADERE – U.N.ADERE (FRANCE)**

U.N.ADERE est une centrale de référencement associative, initialement dédiée aux établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires privés non lucratifs mais étendue depuis à tout acteur de l'ESS, qui a pour vocation d'accompagner ses adhérents par la mutualisation de négociations auprès de leurs fournisseurs d'énergie afin de maîtriser leurs coûts et par l'accompagnement à la maîtrise des consommations énergétiques : conseils sur les économies d'énergie, pré-diagnostics énergétiques sur site, etc.

www.unadere.fr

Gouvernance partagée de l'énergie et développement des territoires

> **ÉNERGIES CITOYENNES LOCALES ET RENEUVABLES – EC'LR (OCCITANIE)**

Créée en 2015 à l'initiative d'Enercoop Languedoc-Roussillon, de l'ADEME et de la Région, l'association EC'LR est un réseau régional qui fédère plus d'une cinquantaine de porteurs de projet – citoyens, professionnels et collectivités – engagés dans le développement des énergies renouvelables citoyennes et participatives.

www.ec-lr.org

> **LA FRUITIÈRE À ÉNERGIES (BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ)**

SAS agréée ESUS, la Fruitière à Énergies mobilise des compétences humaines et financières pour assurer la transition énergétique et le maintien de l'économie locale. Elle se donne deux rôles : apporter de l'ingénierie technique et financière à des groupes de citoyens et des collectivités qui souhaitent créer des unités de production d'énergies renouvelables et investir dans des installations de panneaux photovoltaïques en location sur des toitures.

www.fruitiere-energies.fr

> **COOPAWATT (FRANCE)**

CoopaWatt est un accélérateur de la transition énergétique citoyenne, qui impulse, accompagne et développe des projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables. Face à l'urgence climatique, la structure, qui allie une société coopérative et participative (Scop) et une association, défend la vision d'une transition énergétique plus rapide, plus équitable, plus harmonieuse, qui permet un développement résilient des territoires.

www.coopawatt.fr

Interpellation politique et sensibilisation

> **DÉFI FAMILLES À ÉNERGIE POSITIVE, PORTÉ PAR LE CLER (FRANCE)**

Créé en 2008 par l'association Prioriterre, le Défi « Familles à énergie positive » propose au grand public de se mobiliser afin de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie, en modifiant les comportements quotidiens des ménages. Depuis 2017, le CLER – Réseau pour la transition énergétique coordonne ce projet à l'échelle nationale.

www.familles-a-energie-positive.fr

> **ALTERNATIBA (EUROPE)**

Alternatiba est un mouvement citoyen pour le climat et la justice sociale. Né à Bayonne en 2013, il réunit des milliers de citoyennes et citoyens. Le mouvement œuvre pour la promotion et la mise en place d'alternatives concrètes, notamment à travers ses villages des alternatives Alternatiba et son tour d'Europe à vélo à la rencontre d'initiatives innovantes, et par le biais d'interpellations et d'actions de résistance.

www.alternatiba.eu

ÉCOSYSTÈME

PANORAMA DES ACTEURS

CLÉS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

➤ Organismes publics, observatoires, agences nationales ou régionales, réseaux et fédérations mais aussi acteurs de l'accompagnement des projets d'ESS et d'innovation sociale... de nombreux acteurs pourront vous orienter ou vous accompagner durant votre projet. Découvrez-les à travers cette cartographie des principaux acteurs.

Ils informent et sensibilisent



Ils représentent et fédèrent



Ils accompagnent et financent



Ils informent et sensibilisent

> **AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ENVIRONNEMENT**

L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) est une agence de l'Union européenne dont la mission consiste à fournir des informations fiables et indépendantes sur l'environnement aux décideurs politiques et aux citoyens.

www.eea.europa.eu

> **AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE**

Créée en 1974, l'Agence internationale de l'énergie (IEA, International Energy Agency) coopère avec les États, au niveau mondial, afin d'affiner et renforcer les politiques énergétiques en faveur d'un futur soutenable. Elle met à disposition des analyses faisant autorité dans le domaine de l'énergie et un large panel de publications, données et statistiques, formations et conférences.

www.iea.org

> **AGENCE INTERNATIONALE POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

L'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA, International Renewable Energy Agency) est une organisation intergouvernementale fondée en 2009, dont la mission est la promotion des énergies renouvelables à l'échelle mondiale.

www.irena.org

> **LES CONSEILLERS FAIRE**

Les conseillers FAIRE informent et conseillent gratuitement les particuliers sur la rénovation énergétique et l'efficacité énergétique dans l'habitat et les petits locaux tertiaires. Financés par l'État et les collectivités dans le cadre du programme national SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) animé par l'ADEME, ces conseillers sont souvent issus d'associations et d'organismes à but non lucratif ancrés dans la vie locale (ADIL, Agences Locales de l'Énergie et du Climat, Agence d'Urbanisme, réseau des PACT, etc.).

www.faire.gouv.fr

> NÉGAWATT

Fondée en 2011, l'association négaWatt regroupe des professionnels de l'énergie et des citoyens. Son action et ses propositions ont pour objectif le développement d'une politique énergétique de la sobriété et de l'efficacité énergétique et un recours plus affirmé aux énergies renouvelables.

www.negawatt.org

> OBSERVATOIRE NATIONAL SUR LES EFFETS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE – ONERC

Créé par la loi du 19 février 2001, l'ONERC a pour missions principales de collecter et diffuser les informations sur les risques liés au réchauffement climatique, formuler des recommandations sur les mesures d'adaptation à envisager pour limiter les impacts du changement climatique et être en liaison avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

www.ecologique-solidaire.gouv.fr/observatoire-national-sur-effets-du-rechauffement-climatique-onerc

Ils représentent et fédèrent

> CLER-RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Association créée en 1984, le CLER-Réseau pour la transition énergétique a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et plus largement, la transition énergétique. Elle fédère un réseau de plus de 300 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire français et anime des dynamiques d'échange entre ses membres. L'association accompagne la transition énergétique grâce à des propositions formulées auprès des pouvoirs publics et déploie des solutions concrètes sur le terrain. Elle anime également le réseau des Territoires à énergie positive (TEPOS) depuis 2011.

www.cler.org

> **COMITÉ 21**

Association française pour le développement durable, le Comité 21 contribue à transformer la société vers un modèle durable en s'appuyant sur l'Agenda 2030 et les 17 ODD. À la fois Think Tank et Do Tank, le Comité 21 développe la mise en réseau des acteurs avec plus de 400 adhérents (entreprises, collectivités, associations, institutionnels, établissements d'enseignement et de recherche, citoyens et médias) et crée les conditions d'un partenariat efficace entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile.

www.comite21.org

> **FÉDÉRATION DES AGENCES LOCALES DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (FLAME)**

Les agences locales de maîtrise de l'énergie sont des organismes d'ingénierie territoriale qui rassemblent les collectivités territoriales, chambres consulaires, associations, fédérations de professionnels, producteurs et distributeurs d'énergie et bailleurs sociaux afin de favoriser la mise en œuvre de la transition énergétique au niveau local. Ces agences participent à l'élaboration des stratégies énergie-climat territoriales et sensibilisent, informent et apportent une assistance technique aux utilisateurs et professionnels de l'énergie (pouvoirs publics, citoyens, entreprises, etc.).

www.federation-flame.org

> **RÉSEAU ACTION CLIMAT FRANCE**

Le Réseau Action Climat France fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques et pour une transition écologique, solidaire et équitable. Il est le représentant français d'un réseau mondial et européen d'ONG, qui regroupe près de 1 300 membres et vise à porter le plaidoyer de ses membres, auprès des décideurs, sur l'ensemble des secteurs responsables du dérèglement climatique : les transports, la production d'énergie, l'agriculture et l'alimentation, l'habitat, etc.

www.reseauactionclimat.org

> RÉSEAU DES ACTEURS CONTRE LA PAUVRETÉ ET LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE LOGEMENT (RAPPEL)

Créé en 2007, à l'initiative de l'ADEME, de la Fondation Abbé Pierre et du CLER-Réseau pour la transition énergétique, le réseau RAPPEL donne aux professionnels de terrain les clés pour aider les ménages rencontrant des difficultés d'accès à l'énergie.

Le réseau qui rassemble plus de 1 000 membres d'horizons divers (action sociale, maîtrise de l'énergie, amélioration de l'habitat, santé, etc.), mutualise et donne à voir les solutions innovantes de ses membres.

www.precarite-energie.org

Ils accompagnent et financent

> ADEME – AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation qui met en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable : sensibilisation, accompagnement et conseil auprès des entreprises, collectivités locales, pouvoirs publics et du grand public, financement de projets de la recherche à la mise en œuvre.

www.ademe.fr

> AGENCE NATIONAL DE L'HABITAT (ANAH)

L'Anah est un établissement public dont la mission est d'améliorer l'état du parc de logements privés existants pour lutter contre les fractures sociales et territoriales. L'Anah encourage ainsi les travaux de rénovation et réhabilitation en accordant des aides financières aux propriétaires modestes et aux syndicats de copropriétés en difficulté. L'agence développe aussi, ponctuellement, des partenariats autour de projets de lutte contre la précarité énergétique.

www.anah.fr

> **LES AGENCES RÉGIONALES ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT (RARE)**

Créé en 1995, le Réseau national des Agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE) est une association loi 1901 qui regroupe 14 agences intervenant à l'échelle des régions et plus de 260 collaborateurs répartis sur le territoire national. Ces agences ont pour mission d'observer et analyser les enjeux des territoires, d'appuyer et accompagner les acteurs et territoires en transition et de soutenir l'expérimentation et la recherche d'innovations pour répondre aux problématiques de développement durable.

www.rare.fr

> **BANQUE DES TERRITOIRES**

La Banque des Territoires est fortement mobilisée pour le financement de la transition énergétique et écologique sur les territoires : elle propose des prêts et investissements en fonds propres pour soutenir les projets ayant un impact positif sur le climat.

www.banquedesterritoires.fr

> **BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT (BPI)**

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international via des fonds en faveur de la transition énergétique, des appels à projets et des dossiers pédagogiques.

www.bpifrance.fr

> **COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Les régions, départements et communes peuvent également financer des projets de transition énergétique.

→ **POUR EN SAVOIR PLUS**

Consultez l'article [*Collectivités territoriales - Les territoires engagés pour une transition énergétique*](#) en p.35

> LES ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ ÉMERGENCE & ACCÉLÉRATION

La Communauté émergence & accélération rassemble plus de 80 acteurs de l'accompagnement à l'émergence et à l'accélération d'entreprises de l'ESS et d'innovations sociales sur les territoires. L'Avisé, qui anime cette communauté depuis 2015, propose des cartographies pour orienter les porteurs de projet et dirigeants de structure vers les bons acteurs.

www.avise.org/ressources/cartographies-des-acteurs-de-laccompagnement-alemergence-et-lacceleration-ess

La plupart des incubateurs accompagnent des projets d'ESS engagés pour la transition énergétique : pour connaître la liste des acteurs de l'accompagnement spécialisés dans les projets ESS, consultez HubESS, l'outil national d'orientation de l'ESS.

www.hubess.fr

> ENERFIP

Enerfip est un acteur reconnu du financement participatif au service des énergies renouvelables locales. Fondée par des professionnels et des experts des énergies renouvelables et de leur financement, Enerfip propose non seulement une plateforme d'investissement participatif pour investir son épargne mais aussi un service de conseil en investissement et en collecte.

www.enerfip.fr

> ÉNERGIE PARTAGÉE

Labellisée ESUS et Finansol, Énergie Partagée essaime, accompagne et finance des projets citoyens de production d'énergies renouvelables. Pour accomplir ces missions, le mouvement s'organise en deux structures complémentaires : Énergie partagée association pour la promotion des énergies citoyennes, le conseil aux porteurs de projet et l'animation du réseau et Énergie partagée investissement citoyen pour la collecte de fonds, le financement et l'accompagnement des projets.

www.energie-partagee.org

> ÉNERGIE SOLIDAIRE

Créé par les Amis d'Enercoop, ce fonds de dotation collecte des dons auprès des producteurs, fournisseurs et consommateurs d'énergie pour soutenir des associations de lutte contre la précarité énergétique et permettre à chacun de renforcer son engagement pour une transition énergétique citoyenne et solidaire.
www.energie-solidaire.org

> ENRCIT

EnRciT est un dispositif de financement initié par la Caisse des Dépôts, l'Ircantec et le Crédit Coopératif, en partenariat avec l'ADEME, dont l'objectif est d'accompagner le développement des projets d'énergies renouvelables portés par les citoyens et par les collectivités dans les territoires. Il intervient pour financer la phase de développement de ces projets et permettre leur concrétisation.
www.enrcit.fr

> LA FONDATION DE FRANCE

La Fondation de France lance régulièrement des appels à projets dans les champs de l'environnement et de la transition écologique.
www.fondationdefrance.org

> FONDATION ABBÉ PIERRE

Créée en 1987 et reconnue d'utilité publique, la Fondation Abbé Pierre agit contre le mal-logement et l'exclusion. La fondation finance près de 900 projets par an, en France et à l'étranger, et s'engage depuis plus de 15 ans sur le sujet de la précarité énergétique.
www.fondation-abbe-pierre.fr

> FRANCE ACTIVE

France Active propose des solutions de financement et d'accompagnement, notamment aux acteurs de la transition énergétique : conseil et accompagnement sur le modèle économique et la stratégie de financement, notamment, mise en réseau avec ses partenaires financeurs et experts et financement (prêts, garanties de prêts, sécurisation de l'accès au crédit bancaire, etc.).
www.franceactive.org

> LITA.CO

LITA.co est une plateforme de financement participatif par prêt (crowdfunding) qui permet d'investir dans des entreprises à vocation sociale, sociétale ou environnementale et défend ainsi une finance plus éthique.

www.fr.lita.co

> PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ SPÉCIALISÉS

En France, 5 pôles de compétitivité sont spécialisés dans le domaine de l'énergie et vise à favoriser la croissance d'activités durables et la création d'emplois pérennes dans les filières des nouvelles technologies de l'énergie, en cohérence avec les enjeux de la transition énergétique. Ces pôles de compétitivité financent et accompagnent les projets de recherche et d'innovation collaboratifs et mettent en réseau les acteurs industriels, institutionnels, académiques et scientifiques : [Fibres-Energivie](#), [Capénergies](#), [Derbi](#), [S2E2](#) et [Tenerrdis](#).

www.competitivite.gouv.fr

> UNION NATIONALE DES CENTRES PERMANENTS D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (UNCPIE)

L'UNCPIE fédère les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), structures qui agissent pour la prise en compte des questions environnementales dans les décisions et les pratiques. Les CPIE accompagnent les collectivités, associations et entreprises dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets en faveur de l'environnement et réalisent des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour tous les publics.

www.cpie.fr

→ POUR EN SAVOIR PLUS

Plus largement, les acteurs de l'ESS peuvent être financés par des dispositifs et acteurs qui ne sont pas spécialistes de la transition énergétique mais également par des dispositifs de droit commun.

Consultez la rubrique [Se faire financer](#) et la [Cartographie des offres de financement pour les projets de l'économie sociale et solidaire](#), réalisés par l'Avise sur www.avise.org



RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez également la plupart de ces ressources en ligne sur
www.avise.org/ressources



Site de l'ADEME – Agence de la transition écologique

Web / ADEME

www.ademe.fr



La Transition énergétique en actions

PDF / ADEME, juillet 2014

www.ademe.fr



La transition énergétique territoriale créatrice de valeur(s) et moteur de développement

PDF / CLER-Réseau pour la transition énergétique, juillet 2020

www.cler.org



Revue Notre Energie

PDF / CLER-Réseau pour la transition énergétique

www.cler.org



Pour l'appropriation de l'Agenda 2030 par les collectivités françaises

PDF / Comité 21, novembre 2019

www.comite21.org



**Projets d'énergie renouvelable & citoyenne :
s'orienter pour bien démarrer**

PDF / Énergie Partagée, mai 2018
energie-partagee.org



**Dossier Être une entreprise de l'ESS et engager
sa transition écologique interne**

Web / ESS France, octobre 2020
www.ess-france.org



**Site du Groupe d'experts intergouvernemental
sur l'évolution du climat (GIEC)**

Web / GIEC
www.ipcc.ch



La Tribune Fonda n°243 – Vers une transition énergétique citoyenne

Web / La Fonda, septembre 2019
www.fonda.asso.fr



Rapport Sobriété énergétique

PDF / Labo de l'ESS, octobre 2018
www.lelabo-ess.org



Dossier Scénario négaWatt 2017-2050

Web / négaWatt, 2017
www.negawatt.org



Le Journal des énergies renouvelables

Web / Observ'ER, Observatoire des Énergies Renouvelables
www.journal-enr.org



Les chiffres-clés de la précarité énergétique 2020

PDF / Observatoire national de la précarité énergétique, 2020
www.onpe.org

CIBLES DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE N°7

« Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable »

Dans le cadre de l'Agenda 2030, l'ONU a défini 17 objectifs de développement durable, qui ont pour vocation d'organiser une stratégie de réponse, commune à l'ensemble des acteurs publics et privés mais également des citoyens, pour relever les défis majeurs actuels. Chacun de ces objectifs, détaillés en de multiples cibles, est à prendre en compte dans son interaction avec les autres objectifs.

Titre de la cible	Descriptif de la cible
Accès à l'énergie	7.1: D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
Énergies renouvelables	7.2: D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
Efficacité énergétique	7.3: D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
Recherche et investissement	7.a: D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre
Approvisionnement en énergie	7.b: D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent


**OBJECTIFS
 DE DÉVELOPPEMENT
 DURABLE**



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE
 Comprendre les interactions



Maquette graphique : Cerema, Centre de Direction/Communication

Source : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA),
 Les rosaces des ODD : ODD n°7 – énergie propre et d'un coût abordable [en ligne] : www.agenda-2030.fr

L'AVISE ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Une mission d'intérêt général

L'Avise a pour mission de développer l'ESS et l'innovation sociale en accompagnant les porteurs de projets et en contribuant à structurer un écosystème favorable à leur développement.

Créée en 2002, l'Avise est une agence collective d'ingénierie qui travaille avec des institutions publiques et des organisations privées soucieuses de contribuer à l'intérêt général.

Nos métiers

L'Avise anime des programmes d'action couvrant toutes les étapes de la vie d'une entreprise de l'ESS, de l'émergence à la maximisation de son impact social :

- Veille et analyse
- Information et outillage
- Formation et échange de pratiques
- Animation de dispositifs et de communautés de professionnels
- Conduite de programmes d'accompagnement



Dossier

L'urgence climatique impose aujourd'hui une transformation majeure de notre modèle énergétique

mais peut aussi se révéler être une formidable opportunité pour l'ensemble des acteurs (collectivités, citoyens, acteurs privés et publics, acteurs de l'économie sociale et solidaire) de repenser les modes de décision, de production et de consommation de l'énergie et plus largement de notre société.

Réalisé par l'Avisé, en partenariat avec l'ADEME et avec le soutien du Fonds social européen, du Secrétariat d'État à l'Économie sociale, solidaire et responsable, et de la Banque des Territoires, ce dossier apporte des clés de compréhension et d'action afin qu'un plus grand nombre d'acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) créent et développent des initiatives en faveur d'une transition énergétique solidaire.



Retrouvez ce dossier en ligne sur
www.avise.org/secteurs



L'Avisé a pour mission de développer l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'innovation sociale en France, en accompagnant les porteurs de projet et en contribuant à structurer un écosystème favorable à leur développement. Créée en 2002, l'Avisé est une agence collective d'ingénierie qui travaille avec des institutions publiques et des organisations privées soucieuses de contribuer à l'intérêt général

www.avise.org

En partenariat avec